



Ponton de pêche, Espace Hermeline Bussière-Galant©Déclic&Décolle

Bureau syndical

Jeudi 23 mai 2024

Salle des associations – Bussière-Galant - 18h

DOCUMENT DE SEANCE

ORDRE DU JOUR

Bureau syndical 23 mai 2024, 18h

Bussière-Galant

1 CHARTE – GOUVERNANCE – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

- | | | |
|-----|--|------|
| 1.1 | Note d'information Révision de la charte Objectif 2026 - Lancement de la révision statutaire | p 4 |
| 1.2 | Note d'information Révision de la charte Objectif 2026 - La fabrica | p 6 |
| 1.3 | Mise en place d'un groupe de travail « Agriculteur.trice » | p 8 |
| 1.4 | Vote de la cotisation 2024 – Fédération des Parcs naturels régionaux de France | p 9 |
| 1.5 | Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (suite à l'avis du CST) | p 10 |

2 MILIEUX AQUATIQUES – GEMAPI

- | | | |
|-----|---|------|
| 2.1 | Renouvellement de l'Adhésion au Réseau des « Sites Rivières Sauvages » pour le maintien du label « Site Rivières Sauvages » sur la haute Dronne | p 12 |
| 2.2 | Mission GEMAPI : Plans de financement 2024 | p 13 |
| 2.3 | Soutien au projet de passerelle sur la Dronne au Trou du Papetier | p 14 |

3 BIODIVERSITE

- | | | |
|-----|---|------|
| 3.1 | Inventaires des bivalves en Périgord-Limousin | p 15 |
|-----|---|------|

4 FORET – AGRICULTURE – CIRCUITS-COURTS

- | | | |
|-----|---|------|
| 4.1 | Adhésions et renouvellements Marque « Valeurs Parc » Bois de châtaignier et Produits laitiers | p 16 |
| 4.2 | Participation aux « Nuits des Forêts » 2024 | p 21 |
| 4.3 | Projet Castalab : discussion sur les scenarii | p 26 |

5 TOURISME DURABLE – COMMUNICATION

- | | | |
|-----|--|------|
| 5.1 | Renouvellement de l'adhésion Mot@mot pour la participation au média Bien en Périgord | p 34 |
|-----|--|------|

6 CULTURE – ÉDUCATION AU TERRITOIRE – IMPLICATION DES HABITANTS

- | | | |
|-----|---|------|
| 6.1 | Partenariat Parc / Institut d'Études Occitanes du Limousin - Renouvellement convention de partenariat | p 40 |
|-----|---|------|

7 TRANSITION ENERGETIQUE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- | | | |
|-----|---|------|
| 7.1 | Note d'information : Démarche d'adaptation au changement climatique du PNR PL | p 45 |
| 7.2 | Note d'information : Charte ENR | p 47 |

Note d'information

Révision de la charte Objectif 2026 – Lancement de la révision statutaire

Elu référent : Pascal MÉCHINEAU

Révision de la charte Objectif 2026 – point d'étape

Retour sur les ateliers avec La fabrica et le Conseil d'Orientation et de Développement :

Entre mars et avril 2024, le Conseil d'Orientation et de Développement (COD) a été réuni trois fois. Le groupe a travaillé sur l'architecture de la nouvelle charte. Pour cela, les membres du COD ont travaillé à partir des documents mis à la disposition (diagnostic de territoire et enjeux validés par le comité syndical, note d'enjeu de l'Etat sur le territoire, stratégie régionale en faveur des PNR).

Entre mars et avril 2024, le groupe citoyen « La fabrica », constitué des habitants tirés au sort sur les listes électorales s'est réuni et a formulé des propositions d'actions sur les enjeux validés préalablement par le comité syndical du Parc.

Le Parc s'est fixé pour objectif de présenter l'avant-projet de la charte du Parc au comité syndical en octobre 2024.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs étapes sont envisagées d'ici octobre 2024 :

- Mai - juin 2024 - Concertation sur les thématiques retenues

Dans la continuité des ateliers de La fabrica (habitants tirés au sort) et des réunions avec le Conseil d'Orientation et de Développement (COD), des ateliers sont organisés avec les élus et les partenaires. Trois ateliers dédiés à la rédaction de la future charte sont prévus les :

- 28 mai de 14h à 17h30 (lieu à confirmer),
- 4 juin de 14h à 17h30 (lieu à confirmer),
- 6 juin de 14h à 17h30, à la salle polyvalente de Bussière-Galant.

Ces ateliers sont destinés aux élus du comité syndical du Parc et des nouvelles communes, ainsi qu'aux partenaires financiers et techniques du Parc. L'objectif de ces ateliers est de commencer à formuler des mesures pour la future charte du Parc.

- Juillet – Septembre 2024 - Traduction des propositions pour rédiger la charte

À partir de l'ensemble des productions, la rédaction de la prochaine charte sera entreprise.

Les commissions et/ou les groupes de travail (élus et partenaires) seront réunis à partir de juin pour approfondir et échanger sur les mesures qui auront été formulées lors des ateliers du 28 mai et du 4 et 6 juin. Les collectivités et les partenaires seront régulièrement consultés pour définir leurs engagements pour la mise en œuvre de la future charte.

- **Octobre 2024 – Présentation au comité syndical de l’avant-projet de la charte**

Cet avant-projet sera ensuite soumis, en 2025, aux avis du Conseil national de la protection de la nature, de la Fédération des Parcs et de l’Autorité environnementale. Par la suite, une enquête publique aura lieu, ainsi que la consultation des collectivités.

Votre contact au Parc :

Laure Martin-Gousset – l.martin-gousset@pnrpl.com

Lancement de la révision statutaire

La révision de la charte du parc implique la proposition de nouveaux statuts qui devront être annexés au dossier sollicitant le renouvellement du label. Outre des simplifications des statuts actuels pour améliorer la gouvernance du syndicat, les nouveaux statuts devront permettre d’intégrer les nouvelles collectivités territoriales, communes, EPCI, Département de la Charente, susceptibles d’intégrer le syndicat mixte gestionnaire du Parc. Une réflexion sur le nom du syndicat mixte doit être portée pouvant engendrer une évolution dans le nom du Parc naturel régional. Les modalités de gouvernance, la représentativité des collègues, les modalités des cotisations sont des points qui pourront être débattus.

La Commission Charte-Gouvernance en charge du dossier de la révision sera amenée à se réunir afin de définir les modalités et le calendrier de travail permettant d’associer l’ensemble des parties prenantes (représentants de l’Etat et des diverses collectivités) sous la forme de Comité technique et/ou comité de pilotage.

Avec le démarrage de ce projet, la commission devra constituer un groupe de travail intégrant les nouvelles entités et toutes les volontés du comité syndical. La commission Charte-Gouvernance reste ouverte aux délégués qui ont amené leur contribution dans ce travail.

Vos contacts au Parc :

Fabrice Chateau – f.chateau@pnrpl.com

Delphine Coudert – d.coudert@pnrpl.com

05 53 55 36 00

Membres de la Commission, groupe Charte-Gouvernance :

- *ALMOSTER RODRIGUES Anne Marie, présidente du Parc*
- *MECHINEAU Pascal, 1^{er} vice-président et président de la commission*
- *HABRIAS Fabien, vice-président de la commission*
- *BONNIN Jean-Paul, délégué St-Front-la-Rivière*
- *GARRIGOU-GRANDCHAMP Chantal, déléguée Videix*
- *HECKELMANN Isabelle, déléguée St-Paul-la-Roche*
- *LE GOFF Jean, délégué Nexon*
- *SEEGERS Henri, délégué Miallet*
- *MARCETEAU Dominique, déléguée Com. com Périgord-Limousin*

Note d'information

Révision de la charte Objectif 2026 – La fabrica

Elu référent : Pascal MÉCHINEAU

Révision de la charte Objectif 2026 – La fabrica

1) Le groupe citoyen « La fabrica » s'est réuni et a élaboré 30 propositions d'actions.

Pour rappel, le 19 mars 2024 dernier, le comité syndical a délibéré sur les grands enjeux issus du diagnostic de territoire. Ces enjeux constituaient des points de départ pour la construction de la prochaine charte.

Entre mars et avril 2024, le groupe citoyen « La fabrica », formé par les habitants tirés au sort sur les listes électorales s'est réuni et a formulé des propositions d'actions sur ces enjeux validés préalablement. Pour rappel, la consultation du groupe citoyen avait pour objectifs de réunir les habitants du territoire qui connaissaient ou ne connaissaient pas le Parc et de recueillir leurs besoins et leurs attentes pour leur territoire d'ici 2040.

Sur les 1020 personnes tirées au sort, 100 personnes ont répondu favorablement et 86 habitants ont participé effectivement à au moins un atelier. Répartis sur quatre lieux pour faciliter les déplacements (Nontron, La Coquille, Pageas et Rochechouart), les habitants ont participé à quatre ateliers organisés par le Parc accompagné d'animatrices extérieures.

Lors du premier atelier, les missions du Parc et la procédure de la révision de la charte ont été présentées aux habitants. Chacun des quatre sous-groupes répartis sur le territoire a ensuite choisi deux thématiques parmi celles rappelées ci-dessous. Huit des 10 enjeux ont pu être traités. Les enjeux concernant la sobriété, l'autonomie énergétique et le partage du projet Parc n'ont pas été choisis. Ils ont été traités de façon plus brève lors de la restitution finale (poster avec expression libre).

Pour rappel, voici les enjeux ci-dessous :

- Préserver **les paysages** tout en imaginant et en accompagnant leur évolution dans un contexte de changement climatique
- Favoriser **l'habitabilité** du territoire dans un contexte de changement climatique
- Préserver et restaurer les **trames écologiques**
- Accompagner et soutenir **la profession agricole** sur des démarches durables préservant les ressources et pour une **alimentation saine et abordable**
- Sauvegarder et mettre en valeur **nos patrimoines** culturels, naturels et bâtis
- Préserver les **zones humides et les cours d'eau**. Préserver la qualité de la ressource en eau et veiller à ce que l'accès à l'eau potable de qualité soit possible pour tous
- Accompagner notre territoire vers la **sobriété** et l'**autonomie énergétique**

- **Entraîner les habitants du territoire** dans le projet Parc en privilégiant la communication, la sensibilisation, l'écoute, la mobilisation et l'implication
- Promouvoir et soutenir les **ressources économiques locales**
- Créer une dynamique harmonieuse sur la **gestion multifonctionnelle des forêts** en tenant compte des paysages, des changements climatiques, des risques et de la biodiversité

Les habitants de La fabrica ont ensuite été réunis deux samedis matin – un samedi par enjeu choisi – pour élaborer des propositions d'actions. Chaque enjeu a été introduit par des présentations réalisées par l'équipe du Parc.

Le mardi 23 avril 2024, les habitants ont restitué leurs travaux aux élus du comité syndical et des nouvelles communes. Au total, 30 actions ont été proposées. La restitution s'est faite sous forme d'ateliers, cela a permis de nombreux échanges entre les habitants et les élus et d'obtenir des premiers retours de la part des élus sur les propositions faites par La fabrica.

2) Un retour du Parc vers les habitants de La fabrica sera organisé à l'automne 2024.

Les élus de la commission charte et gouvernance se sont réunis en amont de la restitution pour anticiper les questions sur la suite donnée au travail réalisé par les habitants. Un ou deux élus du Parc étaient présents à chaque atelier de La fabrica, témoignant de l'engagement du Parc. Conformément aux engagements pris au lancement de la démarche, les élus de la commission charte et gouvernance ont proposé qu'un retour soit fait à l'automne 2024 aux habitants de La fabrica. Cette rencontre permettra d'informer les habitants sur les propositions qui auront pu être prises en compte dans la prochaine charte et d'expliquer les raisons pour lesquelles certaines propositions n'auront pas pu être prises en compte.

3) Impliquer les habitants du Parc via le tirage au sort, par exemple via la mise en place d'un budget participatif ?

Au vu du succès de La fabrica et en particulier, de la démarche du tirage au sort, il est proposé que le comité syndical délibère en juin sur une proposition de renouveler la démarche dans le cadre de la mise en place d'un budget participatif. À l'image du PNR du Morvan, ou beaucoup plus proche, des communes de Rochechouart et de Milhac-de-Nontron, une enveloppe pourrait être allouée (chaque année) avec un groupe citoyen tiré au sort qui pourrait décider des projets retenus pour être aidés financièrement. Plus précisément, le PNR du Morvan fait des appels à participation de projets, les élus et l'équipe technique font une première sélection pour garder les projets réalisables et ensuite les habitants votent pour le ou les projets retenus et les enveloppes financières allouées.

Votre contact au Parc :

Laure Martin-Gousset – l.martin-gousset@pnrpl.com

Création d'un groupe de travail « Agriculteur.trice »

Axe III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable

Projet Révision de la Charte du Parc

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

La récente revendication menée par certains agriculteurs auprès du Parc souligne l'importance d'intégrer, dans la stratégie territoriale, les préoccupations des agriculteurs, acteurs essentiels de l'économie, de l'environnement et des paysages. L'analyse du COD et de La Fabrica confirme que les filières agricoles constituent un pilier essentiel pour l'avenir du territoire.

Dans cette optique, nous proposons la création d'un groupe de travail « Agricole ». Ce Groupe, composé d'un maximum de 30 participants issus de divers horizons agricoles, permettra une meilleure représentativité des filières, des territoires et des modèles proposés. Voici les équilibres que nous veillerons à respecter dans la composition du groupe :

- Agriculteurs des 3 principaux syndicats (FNSEA, Coordination rurale, Confédération paysanne) ;
- Agriculteurs non syndiqués ;
- Exploitations situées en 87 et en 24, éventuellement 16, dans les nouvelles communes candidates ;
- Représentation de diverses productions et modalités de production, conventionnelles ou labellisées (différents types de labels : AB, HVE...) ;
- Agriculteurs partenaires du Parc (MAE, marque Valeurs Parc...), ou utilisant la référence PNR dans leur promotion ;
- Agriculteurs membres de collectifs de commercialisation, de transformation, associations locales...

Ce groupe aura pour mission d'adapter les stratégies souhaitées pour la future Charte en tenant compte des réalités agricoles, des pratiques et des enjeux sociétaux. Nous informerons également les partenaires institutionnels de notre démarche. Ce groupe de travail pourrait se tenir en juillet, période moins dense pour cette filière.

Il vous est proposé :

- de débattre et d'amender cette proposition ;
- de valider la création d'un groupe de travail Agricole et d'autoriser la présidente à mettre en œuvre les mesures nécessaires à son intégration au processus de révision.

Vote de la cotisation 2024 à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Rapporteur : la présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin est membre de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Une de ses missions est de représenter les intérêts collectifs des Parcs naturels régionaux auprès des pouvoirs publics.

Conformément aux statuts, le Parc dispose de trois représentants à l'assemblée générale :

- la présidente : Anne Marie Almoster Rodrigues
- un membre du bureau : Colette Langlade
- le directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc : Fabrice Chateau

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin s'acquitte à ce titre d'une cotisation annuelle.

En 2024, elle s'accompagne aussi d'une contribution au plan marketing « Valeurs Parc naturel régional ».

Il vous est proposé :

- de valider le paiement de la cotisation statutaire pour un montant de 13 538 € ;
- de valider la contribution au plan marketing « Valeurs Parc naturel régional » pour un montant de 1 900 € ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (Après avis du Comité Social Territorial)

Rapporteur : la présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Vu le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 qui permet aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire »,

le comité syndical du Parc, réuni le 13 février 2024, a proposé de présenter en CST un projet de délibération pour l'instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Dordogne en date du **22 mars 2024**,

le Parc naturel régional Périgord-Limousin propose d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle selon les conditions suivantes :

1. BÉNÉFICIAIRES

Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023 ;
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de la prime :

- Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur ;
- Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'éducation.

2. MONTANT

Le montant forfaitaire de la prime est défini comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat	Montant brut proposé pour la prime pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	150 €

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

3. MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL ET LA DURÉE D'EMPLOI

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

4. ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par le syndicat au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel de la présidente.

5. VERSEMENT ET CUMULS

La prime sera versée en une fois avant le 30 juin 2024.

La prime est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

Les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Il vous est proposé :

- de valider les modalités et les montants de la « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* » comme exposés ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec cette décision.

Renouvellement de l'adhésion à l'Association du Réseau des « Sites Rivières Sauvages » (ARRS) pour le maintien du label « Site Rivières Sauvages » sur la haute Dronne

Axe II : Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Afin de valoriser les opérations de restauration de la continuité écologique menées dans le cadre du programme LIFE Haute Dronne et de sensibiliser les élus et le grand public à la préservation de cet écosystème remarquable, le Parc s'est engagé depuis 2019 pour une durée de 5 ans avec ses partenaires dans la labellisation « Site Rivières Sauvages » du bassin versant de la haute Dronne : section de la Dronne allant du moulin du blé jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Chantres, et le Manet de la RD96 à Champs-Romain jusqu'à sa confluence avec la Dronne. Ce label distingue des rivières à très haute valeur patrimoniale et à fort enjeu de préservation et de valorisation. L'Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS) est gestionnaire de ce label. <http://www.rivieres-sauvages.fr/>

Par une adhésion annuelle, l'appartenance à ce réseau facilite les échanges entre les gestionnaires et permet progressivement de faire reconnaître au travers des rivières exceptionnelles et labellisées la richesse de ces territoires.

Suite à la labellisation en 2019 d'une partie amont de la Dronne, plusieurs actions en ont découlé. Pour les acteurs de la gestion et de la préservation de ce milieu sur le territoire cela a permis une reconnaissance des nombreux projets et des efforts entrepris tout au long de ces dernières années. Elle a concrétisé, auprès de l'Europe et des acteurs du territoire, les résultats des actions réalisées, notamment de restauration de la continuité écologique, au travers du programme Life haute Dronne. L'obtention du label est un atout de communication et a généré une visibilité nationale et internationale des enjeux de préservation des milieux aquatiques à travers différents médias (articles de presse, reportages télé et création d'un court-métrage). En termes de sensibilisation, cela a permis à des établissements scolaires de répondre à l'appel à projet « Graines de rivières sauvages » et ainsi devenir ambassadeur et de sensibiliser au travers des jeunes générations l'ensemble du territoire à la préservation de l'environnement.

Afin de bénéficier du droit d'usage du label « Site Rivières Sauvages » pour l'année 2024 et de renouveler l'adhésion à l'Association du Réseau des « Sites Rivières Sauvages » labellisés de France et d'Europe (ARRS) pour cette même année, une contribution financière de 2 200 € est demandée.

La contribution financière sera imputée au budget annexe GEMAPI.

Pour les années à venir, une réflexion pour une nouvelle candidature sera évaluée en commission GEMAPI.

Il vous est proposé :

- d'approuver les statuts l'Association du Réseau des « Sites Rivières Sauvages » (ARRS) ;
- de valider le renouvellement de l'adhésion du PNR PL à l'ARRS pour l'année 2024 sur le budget GEMAPI ;
- d'autoriser la présidente du PNR PL à signer tout document en lien avec ce dossier.

Mission GEMAPI : Plans de financement 2024

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Le département de la Dordogne dans sa délibération du 27 mars dernier a modifié ses modalités d'intervention dans la préservation et la restauration des milieux aquatiques. Cette décision nécessite de modifier le plan de financement de la mission GEMAPI du Parc arrêté le 19 mars dernier.

Le plan de financement concernant cette mission serait le suivant :

Animation :

Objet des dépenses	Montant en €	Origine des recettes	Montant en €
Frais salariaux	52 500,00	Agence de l'eau Adour Garonne 50%	33 375,00
Frais de structures 20%	10 500,00	Département 24 forfait au prorata du BV en 24	3 421,52
Autres dépenses	3 750,00	Autofinancement	29 953,48
Total =	66 750,00	Total =	66 750,00

Étude :

Objet des dépenses	Montant en €	Origine des recettes	Montant en €
Etude	12 000,00	Agence de l'eau Adour Garonne 50%	6 000,00
		Département 24 20% du HT	2 000,00
		Autofinancement	4 000,00
Total =	12 000,00	Total =	12 000,00

Il vous est proposé :

- d'annuler la délibération du CS n° 37-2024 et de la remplacer par la présente délibération ;
- de valider les plans de financement proposés ci-dessus ;
- d'autoriser la présidente à solliciter les subventions et signer tout document en lien avec ce dossier.

Soutien au projet de passerelle sur la Dronne au Trou du Papetier

Axe I : Améliorer la qualité de l'eau à l'échelle des trois têtes de bassins versants du Périgord-Limousin

Rapporteur : Philippe FRANÇOIS

Le Trou du Papetier sur la rivière Dronne est un lieu reconnu pour sa valeur paysagère. Le rétrécissement de la vallée dans un contexte de chaos granitiques donne un caractère torrentiel à la Dronne qui alterne entre petites cascades et bassins profonds.

Des chemins ruraux en provenance des communes de Dournazac, Firbeix et Miallet se rejoignent en ce lieu emblématique. Seulement, la traversée de la Dronne par les piétons est possible grâce à un aménagement assez précaire et non conforme à un usage public. Les chemins sont aussi utilisés par les randonneurs à cheval et en véhicules légers de type motocross ou quad, qui doivent traverser la Dronne à gué.

La Dronne amont est intégrée au site Natura 2000. Les caractéristiques physiques de la rivière dans le secteur ont permis à une petite population de Moule perlière de se maintenir.

De plus, un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) a été mis en place le 17 février 2022 sur le secteur de la Dronne entre sa confluence avec le ruisseau du Manet et sa confluence avec le Dournaujou, afin de garantir la préservation des moules perlières.

Cet APPB interdit une liste d'activités dont « le passage des engins motorisés dans le lit de la rivière, à l'exception des engins agricoles et forestiers, par seule nécessité d'exploitation des parcelles riveraines et en empruntant uniquement des gués aménagés et cadastrés ».

Le passage à gué actuel se situe en zone APPB tandis que la passerelle en projet n'y est pas.

Mais dans le cadre de la stratégie nationale de création d'aires protégées, un projet d'extension de l'arrêté préfectoral de protection de biotope est en discussion sur la Dronne et le Dournaujou à l'amont de leur confluence afin d'y appliquer une réglementation similaire à celle en vigueur sur la partie aval.

La commune de Firbeix (24), en accord avec les communes de Miallet (24) et Dournazac (87), a pour projet d'installer une passerelle sur la Dronne au Trou du Papetier répondant à deux objectifs principaux :

- éviter les risques d'écrasement direct de moules perlières ou la dégradation de leur habitat par mise en suspension de sédiments lors de passages de chevaux ou véhicules à moteurs dans le lit de la Dronne ;
- assurer aux usagers des chemins ruraux un point de passage, facile, sécurisé et en accord avec la réglementation en vigueur.

La commune de Firbeix va rechercher des aides financières pour soutenir cet investissement. Au-delà de l'appui technique du Parc, la commune de Firbeix sollicite le Parc pour appuyer le projet auprès des financeurs.

Il vous est proposé :

- d'autoriser la présidente à signer une lettre de soutien au projet de la commune de Firbeix pour la création d'une passerelle au Trou du Papetier.



Inventaires des bivalves en Périgord-Limousin

Axe II. Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin

Orientation : « Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire »

Rapporteurs : Philippe FRANÇOIS et Pascal BOURDEAU

En 2018 et 2019, des études d'ADN environnemental et des prospections sur des cours d'eau du territoire ont permis de montrer qu'un certain nombre de cours d'eau majeurs du Parc (Isle, Côle, Tardoire...) abritent des populations de moules perlières (espèce classée en danger critique d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées par l'UICN en Europe et faisant l'objet d'une protection au niveau national) et d'autres bivalves indispensables au bon état écologique des cours d'eau.

En 2023, des prospections ont été menées dans les cours d'eau à la recherche de bivalves, principalement sur le secteur Dronne - Côle dont la compétence GEMAPI est détenue par le Parc. Les autres secteurs prospectés correspondaient à des portions de cours d'eau répondant positivement aux études ADNe de 2018 et 2019. Ces prospections ont permis notamment de découvrir une population importante de moules des rivières (*Potamida littoralis*) sur le Touroulet.

Afin de poursuivre l'action engagée de connaissance des bivalves et notamment de suivi de la moule perlière, il est proposé que des inventaires et des prospections puissent se dérouler en 2024 sur le bassin de la haute Dronne. Ces inventaires ont pour objectifs d'évaluer l'état de conservation de la population de moules perlières de la Dronne par un réseau de stations de suivi à long terme et d'évaluer la recolonisation de moules perlières sur des secteurs ayant subi des travaux de restauration de milieux et des secteurs de réintroduction de jeunes moules issues de la ferme d'élevage de Firbeix.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant	Financeurs	Montant
Prospection des bivalves	15 000 €	FEDER Nouvelle-Aquitaine (50%)	7 500 €
		Agence de l'eau Adour-Garonne (41,67%, 50% du HT)	6 250 €
		Auto-financement Parc (8,33%)	1 250 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Il vous est proposé :

- de valider cette proposition d'étude d'acquisition de connaissance sur la biodiversité ;
- de valider le plan de financement ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Adhésions et renouvellements Marque « Valeurs Parc naturel régional » - Bois de châtaignier et Produits laitiers

Axe III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord- Limousin dans une perspective de développement durable

*Orientation 5 : Développer, en tenant compte des évolutions socio-économiques et climatiques,
les filières forestières et agricoles locales*

Rapporteur : Sébastien FISSOT

Le Parc dispose aujourd'hui de 6 référentiels Marque « Valeurs Parc naturel régional » validés par la Fédération des Parcs naturels régionaux :

Filière agricole :

- Produits laitiers (3 en cours)
- Volailles (2)
- Châtaigne (1)
- Miel (2)

Filière bois :

- Travail et Transformation du bois de châtaignier (6 + 1 en cours)

Filière touristique :

- Hébergement touristique (13)

Avec la Marque « Valeurs Parc naturel régional », le Parc accompagne les entreprises volontaires du territoire dans des démarches de progrès et de valorisation de leurs produits, de leur territoire et de leur engagement pour le développement durable. Pour bénéficier de la Marque, les entreprises doivent présenter des mesures concrètes sur les trois domaines suivants :

- la préservation et la valorisation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité : Par le choix des matières premières, des bâtiments et processus de production, par la nature des produits et services marqués, cette démarche contribue à la protection de l'environnement et à la transition écologique et énergétique.
- un développement maîtrisé par l'homme et pour l'homme : avec la conjugaison des savoir-faire traditionnels et de la créativité, la consommation tournée vers la santé et le bien-être, la Marque Valeurs Parc permet un développement harmonieux, solidaire et socialement responsable.
- la valorisation des ressources propres à chaque territoire : L'emploi de ressources naturelles et culturelles régionales, le développement d'initiatives et de projets locaux en lien avec les actions collectives existantes, contribuent à la dynamique de l'économie locale et permettent de vivre et travailler au pays.

Toutes les entreprises n'ont pas à être au même niveau sur tous les domaines, mais elles doivent se situer dans une démarche de progrès et montrer une adéquation entre le projet de leur entreprise et le cadre de la Marque.

L'adhésion à la marque est demandée par les entreprises, mais ne devient effective qu'après audit, validation par les élus en bureau exécutif et après signature de la convention d'adhésion entre le Parc et chaque entreprise (procédure validée par la délibération n°70.2017 du CS du 28/09/2017).

Cet hiver, quatre audits ont été menés par une auditrice externe, Mme Genty-Mezzi, auprès d'entreprises volontaires. Suite à ces audits, il vous est proposé de valider ou non l'intégration des entreprises suivantes au réseau des entreprises marquées.



Au bois du Périgord Vert, créée en 1988 est une entreprise familiale basée à Chalais dont le dirigeant est Jean-Louis FAYE. Cette entreprise a une activité de sciage sur différentes essences locales, dont une grande majorité de bois de châtaignier. Le rapport d'audit précise que cette entreprise est bien intégrée dans le territoire, qu'elle possède une clientèle locale et nationale, forme des jeunes (stagiaire et apprentis) et transmet ses savoir-faire régulièrement auprès des collègues, de la mission locale... Jean-Louis FAYE est aussi engagé pour le territoire (il est également maire de Chalais), a participé à de nombreux projets collectifs avec le Parc et est membre de l'Union Professionnelle Châtaignier Bois Périgord-Limousin.

Cette entreprise offre un travail de scierie sur-mesure pour répondre aux demandes de sa clientèle dans un souci permanent d'optimisation des coûts et de la matière première. Son engagement à valoriser le bois de châtaignier, son fort ancrage territorial, sa clientèle variée, ses actions pour réduire ses impacts environnementaux, sa forte volonté de transmission de ses savoir-faire, son implication dans des projets collectifs, son accueil et sa grande convivialité, répondent parfaitement aux enjeux de la marque Valeurs PNR.

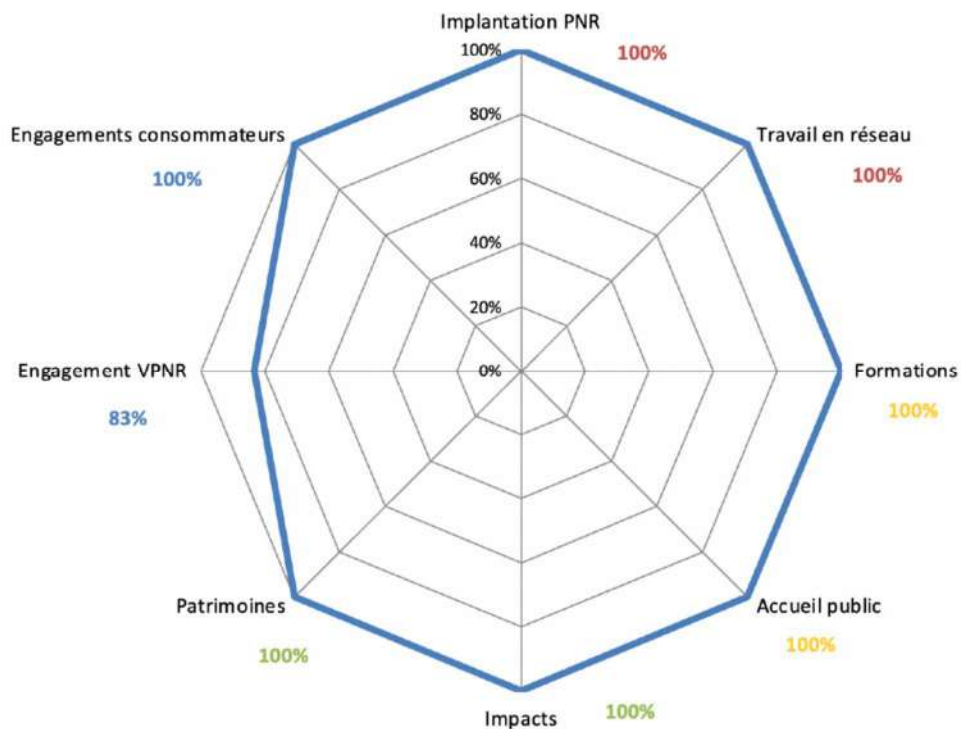


Figure 1: notes obtenues par l'entreprise Au Bois du Périgord Vert aux différents critères de la Marque

⇒ Compte-tenu des notes très positives obtenues par l'entreprise aux différents critères du cahier des charges « Marque », l'auditrice propose un avis favorable.



Anne Paraud s'est installée dans la ferme familiale aux Cars en 2006, elle travaille seule et élève un troupeau d'une trentaine de chèvres Alpine, sur 17 ha de parcellaire. Elle transforme le lait directement sur la ferme, et produit ainsi une large gamme de fromages ; elle fait également transformer la viande de ses chevreaux à Saint-Saud-Lacoussière. L'ensemble de sa production est vendu en vente directe, dont 70% sur l'exploitation. Anne est très impliquée sur le territoire, et a à cœur de partager son métier, ses pratiques et l'agriculture de manière générale. Elle a développé des visites de fermes régulières, et intervient également dans de nombreux lieux avec ses animaux.

Son implication forte sur le territoire et dans ses projets agricoles, ses engagements pour préserver les paysages et son environnement - zones humides, haies, bosquets, forêts, châtaigniers, prairies -, la quasi-autonomie alimentaire de son exploitation, les soins vétérinaires et sa très grande attention au bien-être animal, sa gamme de produits transformés vendue uniquement en vente directe, et enfin son envie d'accueillir sur la ferme et de transmettre ses connaissances, répondent parfaitement aux enjeux de la marque Valeurs PNR.

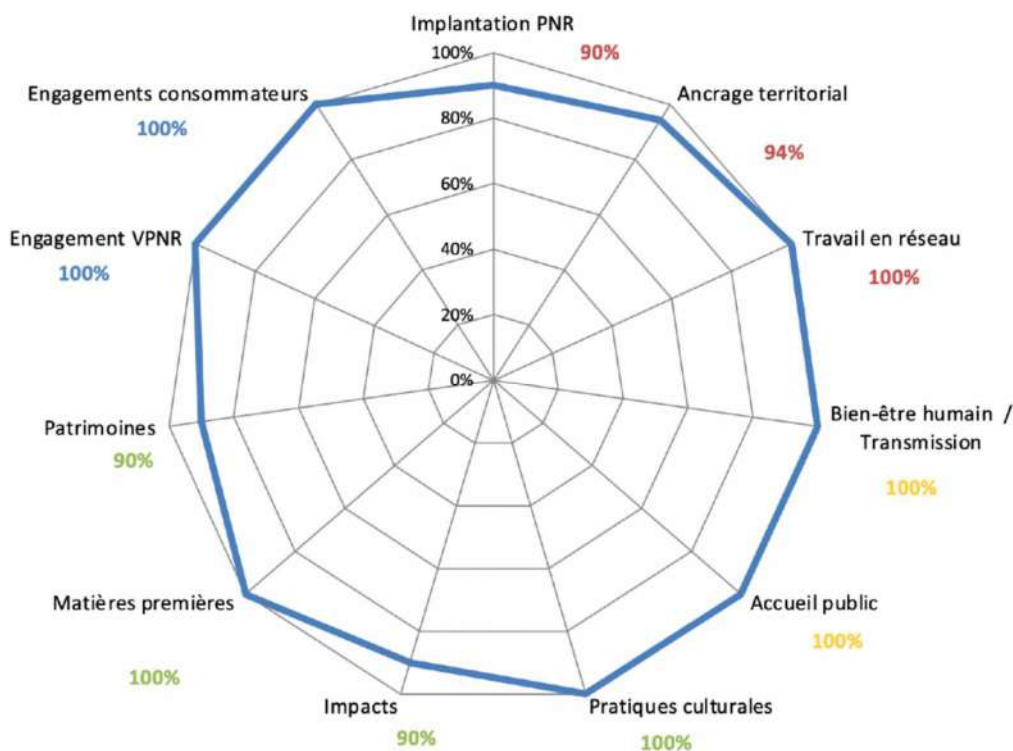


Figure 2 : notes obtenues par l'entreprise Anne Paraud aux différents critères de la Marque

⇒ Compte-tenu des notes très positives obtenues par l'entreprise aux différents critères du cahier des charges « Marque », l'auditrice propose un avis favorable.



Ferme de Puy Faucon : Aymeric et Anne-Pascale ont repris l'exploitation familiale en 2017, avec un élevage de brebis et de chèvres en autonomie alimentaire, sur 28 ha à Rilhac-Lastours et Flavignac. Très engagés dans une agriculture extensive, très respectueuse des milieux et du bien-être animal, ils vendent la totalité de leur production en vente directe, principalement dans des magasins de producteurs et magasins associatifs. Très impliqués dans le tissu associatif local, ils ont à cœur de développer et diversifier leur exploitation avec la transformation de leur viande également (débutant en 2024).



Leur implication forte pour un agriculture extensive et respectueuse de l'environnement, des paysages et des bêtes, l'autonomie alimentaire de leurs troupeaux, les soins vétérinaires et leur grande attention au bien-être animal, leur gamme de produits transformés vendue uniquement en vente directe, leur implication dans le tissu associatif, agricole et culturel local, et leur envie de développer l'accueil et la vente à la ferme, répondent parfaitement aux enjeux de la marque Valeurs PNR.

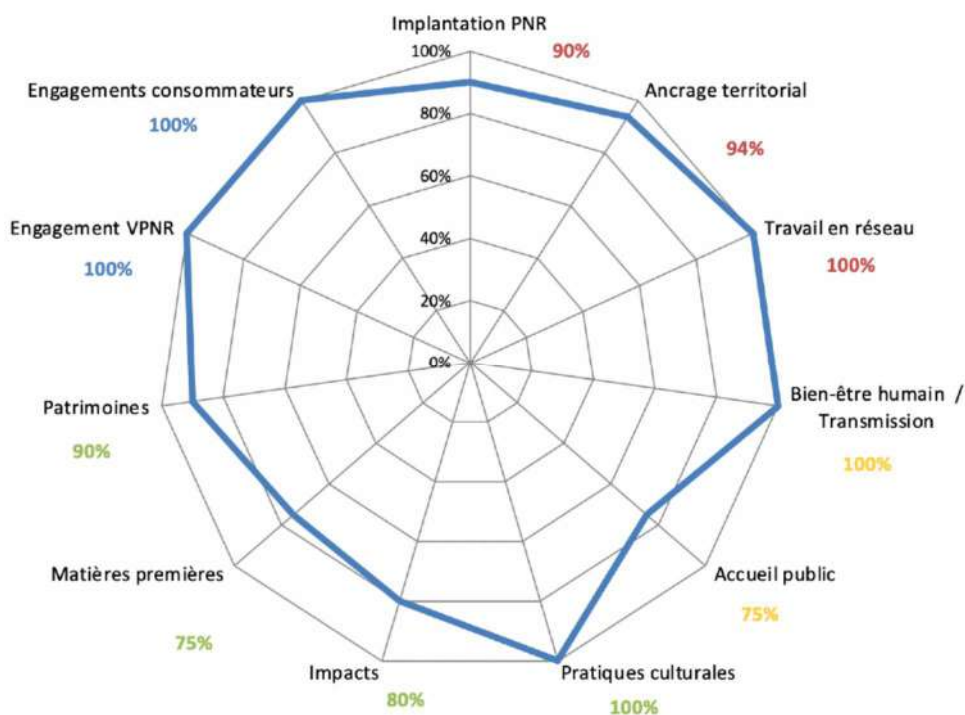


Figure 3 : notes obtenues par l'entreprise Ferme du Puy Faucon aux différents critères de la Marque

⇒ Compte-tenu des notes très positives obtenues par l'entreprise aux différents critères du cahier des charges « Marque », et de son engagement dans une démarche de progrès, l'auditrice propose un avis favorable.



La Chèvrerie de Peytavigne. Jean-François et Catherine Chapelier ont repris une exploitation caprine en 2018, et élèvent de manière extensive un troupeau de 30 chèvres sur 7 ha à Champsac. Très engagés sur les enjeux agricoles, environnementaux et écologiques actuels, ils ont mis en place une exploitation très respectueuse du bien-être animal, avec une saisonnalité forte. Le développement d'une gamme de savons au lait de chèvre leur permet d'étaler la production et la vente sur l'année. Impliqués dans le tissu économique et associatif locale, les Chapelier ont aussi à cœur de transmettre, aussi bien auprès des futurs agriculteurs que du grand public. Ils vendent l'ensemble de leur production en direct ou en circuits courts, et ont développé un réel accueil à la ferme.

Leur implication forte sur le territoire, leur volonté de s'impliquer dans les enjeux écologiques actuels, leurs engagements pour préserver les paysages et leur environnement, leur objectif d'autonomie alimentaire, leurs soins vétérinaires et leur très grande attention au bien-être animal, la vente directe et la gamme de produits transformés, et enfin leur envie de transmission et d'accueil sur leur exploitation, répondent parfaitement aux enjeux de la marque Valeurs PNR.

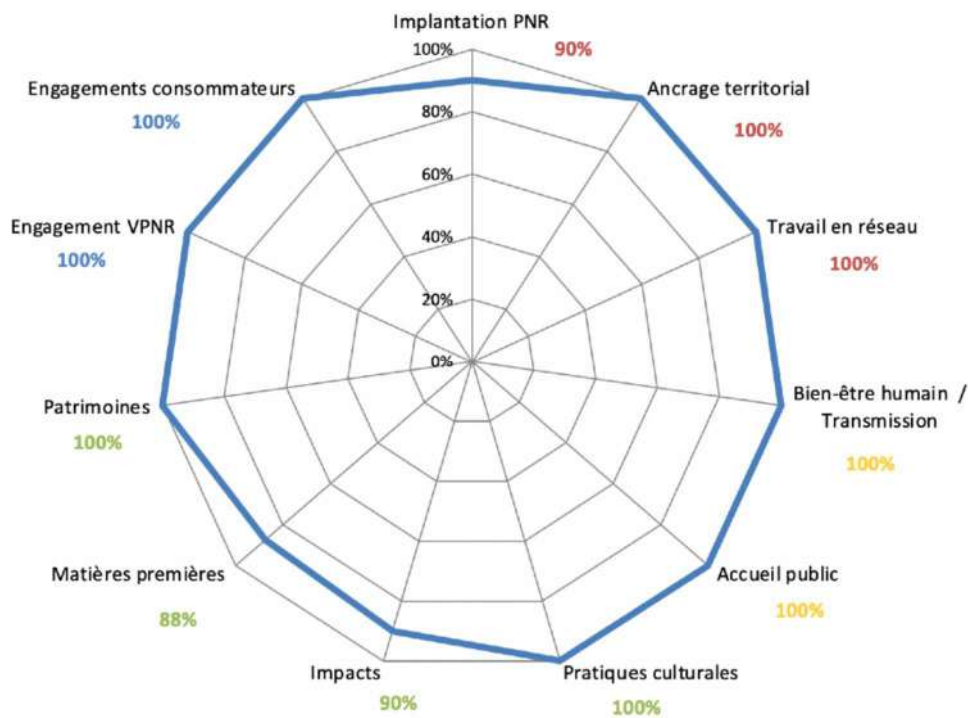


Figure 4 : notes obtenues par l'entreprise la Chèvrerie de Peytavigne aux différents critères de la Marque

⇒ Compte-tenu des notes très positives obtenues par l'entreprise aux différents critères du cahier des charges « Marque », l'auditrice propose un avis favorable.

Il vous est proposé :

- de valider l'adhésion des entreprises Au Bois du Périgord Vert, Anne Paraud, la Ferme de Puy Faucon et la Chèvrerie de Peytavigne à la Marque « Valeurs Parc naturel régional » ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document et à faire appliquer toutes les décisions en lien avec ce dossier.

Participation aux « Nuits des Forêts » 2024

Axe 3 : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable

Axe 5 : Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord-Limousin

Orientation 5 : Développer en tenant compte des évolutions socio-économiques et climatiques, les filières forestières et agricoles locales

Orientation 15 : Partager le projet de territoire avec les publics locaux

Rapporteur : Sébastien FISSOT

La Charte forestière de territoire du Parc prévoit d'aller à la rencontre du grand public pour le sensibiliser aux enjeux forestiers locaux. Dans ce cadre, le Parc organise des sorties animées, des conférences, des temps d'échanges... Depuis 2022, nous collaborons pour ces objectifs avec l'association nationale « Les Nuits des forêts » qui croise culture et sylviculture dans toute la France en juin, pour des temps de découverte partagées en forêt, la nuit. Chacune des 3 représentations a rassemblé plus de 45 personnes (jauge maximale), pour des échanges riches avec les participants, pour la plupart des habitants.



Notre candidature à la labellisation « Nuits des forêts 2024 » a été retenue, et l'association s'est engagée à nous verser 600€ en contrepartie de l'organisation d'une animation gratuite pour le public. Ce montant couvre les frais de représentation d'une compagnie artistique qui apportera le pendant « culturel » au discours technique forestier amené par le Parc.

Cet évènement aura lieu le 7 juin, à partir de 20h30, dans un massif forestier sur la commune de Sainte-Croix-de-Mareuil. Il est co-animé par le Parc et par la compagnie Atelier Chat Brol (Philippe Vérité), artiste d'Edon connu pour ses concerts d'instruments de musique construits à partir d'éléments naturels. Le comité des fêtes et la mairie de Sainte-Croix-de-Mareuil accompagnent le Parc pour l'organisation et la logistique sur place.

Cette sortie croisera donc approche culturelle et technique pour un moment de partage des enjeux locaux avec les participants.

Il vous est proposé :

- de valider la participation du Parc à cette journée et à accepter le financement de l'animation par l'association nationale « Les Nuits des forêts » ;
- d'autoriser la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier, notamment la convention de partenariat, et à faire appliquer toute décision en lien avec ce dossier, notamment l'émission d'un titre de recette à l'issue de la manifestation.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
NUITS DES FORÊTS ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD-LIMOUSIN
Année 2024**

Entre les soussignés :

Parc naturel régional Périgord-Limousin
555 route de l'ancienne filature
N° SIRET : 25872853400052
Représentée par sa Présidente Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Ci-après désigné « le porteur de projet »
D'une part,

et

L'Association « Nuits des Forêts »
33 rue Lebour
93100 Montreuil
N° SIRET : 89346626800016
Représentée par Lauranne GERMOND, Présidente de l'association Nuits des Forêts

Ci-après désignée « Nuits des Forêts »
d'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI

Présentation des deux partenaires et de leurs motivations à s'engager sur un même projet.

Nuits des Forêts

Nuits des Forêts est une association qui œuvre à l'émergence d'un projet de société pour les forêts, créatif, engagé et participatif. En rassemblant les univers d'une grande diversité d'acteurs et en favorisant le dialogue entre forêt, arts et cultures, Nuits des Forêts souhaite sensibiliser la société aux enjeux forestiers et promouvoir de nouveaux équilibres entre les humains et le vivant, à l'échelle de chaque territoire.

Pour inviter la société à mieux connaître et comprendre les forêts françaises, l'association initie des actions de sensibilisation et de mobilisation des citoyens, notamment en coordonnant un festival culturel et grand public, dont la quatrième édition aura lieu du 7 au 16 juin 2024, partout en France.

Parc naturel régional Périgord-Limousin

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin porte une animation forestière depuis 2000, matérialisée dans une charte forestière de territoire proposant des programmes d'action régulièrement renouvelés sur tous les enjeux des forêts locales (développement durable, adaptation au changement climatique, valorisation des bois, environnement...). Dans ce cadre, il travaille en partenariat avec de nombreux acteurs de la filière bois de son territoire. Un axe important de cette charte est la sensibilisation de différents publics, notamment le grand public. Les objectifs du festival « Les Nuits des Forêts » correspondent bien aux enjeux du territoire, et à ce titre le Parc a souhaité proposer un événement dans ce cadre.

Le Parc est autorisé à organiser un événement en forêt à Sainte Croix de Mareuil dans le cadre du festival des Nuits des Forêts.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre du déploiement du festival « Les Nuits des Forêts », le Parc naturel régional Périgord-Limousin et l'association Nuits des Forêts se sont accordés sur l'ouverture au grand public du Bois de Beauchaud, de 20h15 à 23h.

Le programme de l'événement dans la Bois de Beauchaud se compose d'une balade au crépuscule animée par la chargée de mission forêt du Parc (Laure DANGLA), en partenariat avec un artiste charentais, Le Père Cucu (compagnie l'Atelier Chat Brol), pour une découverte sous différentes facettes de la forêt la nuit.

La convention a pour objectif de cadrer ce partenariat et les engagements des deux parties.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention prend effet à compter du 24 mai 2024, et prend fin le 30 septembre 2024.

ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION NUITS DES FORÊTS

L'association Nuits des Forêts s'engage à transmettre les documents de cadrage nécessaires à l'organisation et à la diffusion de l'événement du porteur de projet : Guide de l'organisateur, Kit de communication, Kit signalétique.

3.1 Contribution financière de Nuits des Forêts à l'événement du porteur de projet

En contrepartie des engagements mentionnés à l'article 1, l'association Nuits des forêts s'engage à ce que soit versée au porteur de projet une contribution financière d'un montant de **600 € TTC** (TVA et toutes taxes et charges comprises).

Aucun supplément ne sera versé au porteur de projet s'il n'a pas fait l'objet d'un avenant à la Convention.

Sauf cas de force majeure liée aux conditions météorologiques, dans l'éventualité où le porteur de projet annulerait délibérément son évènement ou serait incapable de respecter les délais prévus, l'organisateur ne sera pas tenu de lui verser la compensation financière prévue dans la présente convention.

3.2 Conditions de facturation

La facture sera éditée à l'issue du festival et payée à service fait.

Les sommes dues feront l'objet d'un règlement dans un délai d'un mois suivant la date d'émission de la facture libellée à l'attention de Nuits des Forêts, 33 rue Lebour, 93100 Montreuil.

ARTICLE 4 : LES ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet s'engage à :

- Faire les démarches pour obtenir les autorisations et assurances nécessaires à la tenue de son évènement
- Assurer une présence pour y accueillir le public pendant toute la durée de l'évènement
- Garantir la sécurité des visiteurs et intervenants
- Utiliser le kit de communication et le kit de signalétique transmis par l'association Nuits des Forêts.
- Respecter les éléments de cadrage transmis par l'association Nuits des Forêts via le Guide de l'organisateur.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉS DE L'ASSOCIATION NUITS DES FORÊTS ET DU PORTEUR DE PROJET

L'association Nuits des Forêts ne pourra être tenue responsable du non-respect des droits d'auteur des contenus utilisés et diffusés dans le cadre de l'organisation de l'évènement du porteur de projet.

L'association Nuits des Forêts ne pourra être tenue responsable de la non-tenue de ses engagements contractuels avec des structures tierces non mentionnées dans la présente Convention.

Le porteur de projet est responsable de tout accident qu'il pourrait occasionner ou dont il pourrait être victime dans le cadre de la réalisation, la mise en place et la présentation de son évènement ou de son intervention. Il doit fournir aux Nuits des forêts une attestation de responsabilité civile à la signature de cette convention.

ARTICLE 6 : ANNULATION

En cas d'annulation de l'évènement pour des raisons non liées à des conditions météorologiques extrêmes, le porteur de projet s'engage à informer au plus tôt l'association Nuits des Forêt et au minimum 3 jours avant la date prévue. L'association Nuits des Forêts n'est pas tenue de verser la contribution financière au porteur de projet en cas d'annulation de l'évènement.

En cas de force majeure (tempête, risque incendie ou toute condition mettant en danger les participants ; crise sanitaire ; ou disposition préfectorale interdisant la tenue d'évènements publics), l'association Nuits des Forêts s'engage à verser au porteur de projet au minimum 50% de la contribution financière prévue.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION ET RÉVISION

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

Fait en deux exemplaires,
À Paris, le 24 mai 2024

Parc naturel régional Périgord-Limousin

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES
Présidente

L'association Nuits des Forêts

Pour Lauranne GERMOND
et par délégation,

Projet CASTALAB : discussion sur les scénarii

Axe III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin dans une perspective de développement durable

Rapporteur : Sébastien FISSOT

En mars 2023, le projet du CASTALAB, atelier bois partagé au Mas Nadaud, était stoppé en raison de l'infructuosité des appels d'offre des marchés de travaux. Les fonds FEDER REACT UE obtenus, qui expiraient au 31/12/2023, n'ont pas pu être utilisés pour lancer une nouvelle consultation. Cependant, il existe un consensus pour soutenir la filière des artisans du châtaignier et poursuivre la réalisation d'un atelier bois dédié à l'artisanat du châtaignier.

D'autres sources de financement ont été étudiées et notamment des fonds Etat et d'Europe. Les fonds régionaux et départementaux ont déjà été obtenus sur ce projet mais mériteraient d'être confirmés dans le contexte actuel et en fonction des choix que nous allons arrêter. Pour réaliser cet équipement essentiel et assurer la pérennité des savoir-faire locaux liés au châtaignier, les pistes financières avérées sont les suivantes :

- **FEDER Massif central** : ces fonds européens sont spécifiquement dédiés à la politique « Montagne ». Ils répondent aux enjeux spécifiques des zones rurales du massif tels que l'attractivité du territoire, la biodiversité, le tourisme et le soutien aux filières stratégiques. Ces fonds sont coordonnés par un service dédié rattaché à la Région Auvergne-Rhône Alpes, mais leur octroi est conditionné à des commissions collégiales où chaque Région qui compose le Massif central a le même poids. Le Parc est éligible à ces fonds sur sa partie 87.
- **Fonds Verts** : ces fonds visent la reconquête des friches et la rénovation énergétique
- **Terre et fils Investissement** : le mois dernier, le CASTALAB du Parc a été lauréat de l'appel à projet organisé par Terre et Fils Investissement, la fondation du groupe JC Decaux. Le projet porté par le Parc est lauréat d'une aide financière de 40 000€ pour l'acquisition des machines propres au savoir-faire du châtaignier et pour s'associer les services juridiques et organisationnels pour sécuriser le fonctionnement du site (règlement intérieur, intégration du tissu associatif local...) <https://terreetfils.org/> .

Le FEDER pourrait couvrir 60% des dépenses éligibles du projet. Cependant, il ne finance que l'aménagement de locaux existants (avec extensions possibles) mais pas de construction neuve.

Il est donc crucial d'envisager une nouvelle configuration du projet différente de celle initialement adoptée. Deux options sont proposées ici :

1. Redimensionnement du CASTALAB au Mas Nadaud : utilisation de la grange et d'une partie des bâtiments principaux. Cette reconfiguration éviterait les travaux dans les zones archéologiques identifiées par la DRAC (étude INRAP non transmise à ce jour) ;
2. Réalisation du CASTALAB sur un autre site, bâtiment disponible, répondant aux exigences du projet. Il nécessite la maîtrise foncière d'un espace sur la commune de Pageas ou sur une autre commune à proximité du massif des feuillardiers

Les deux options permettraient la création d'un atelier bois géré par une association collégiale, répondant aux besoins déjà identifiés. Elles favoriseraient également l'intégration du site dans le

tissu associatif et public local. L'objectif est que le coût des travaux d'aménagement et d'équipement de l'atelier soit couvert à 100% dans les deux cas par des aides publiques. La deuxième proposition présentée dissocie le projet CASTALAB du Mas Nadaud.

Chaque option présente ses avantages et inconvénients :

CASTALAB au Mas Nadaud	CASTALAB – autre grange
<p>Avantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maîtrise foncière ok Equipe d'AMO* et de MO* en place Eligibilité aux Fonds verts Multiplécité des usages sur un même site pour une forte synergie entre acteurs et projets locaux. Délai de réalisation plus court du fait de la maîtrise foncière et de l'octroi des subventions (Région /Département) Projet modulable sur un espace propriété du PNR pouvant accueillir à terme d'autres activités 	<p>Avantage :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cout d'investissement moindre Equipement plus délimité à gérer Possibilité de trouver un espace plus simple à équiper
<p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> Coût d'investissement plus élevé. Une partie du bâtiment non utilisé à moyen terme 	<p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de maîtrise foncière à ce jour, identification de bâtiments vacants à faire (délais supplémentaires) Pas de financement pour l'acquisition Plan de financement à revoir

*AMO : assistant à maîtrise d'ouvrage - MO : maîtrise d'ouvrage

Une étude de programmation complémentaire serait intéressante pour expertiser les éléments suivants sur chacune des 2 options :

- Définition d'un programme d'aménagement des locaux (ce programme permettrait d'encadrer le travail de la maîtrise d'œuvre et d'affiner les coûts en vue des dépôts de demande de subvention).
- Réalisation de l'étude d'ingénierie financière : dépenses prévisionnelles/recettes prévisionnelles par scénario élaboration des plans de financement.

Cette étude pourrait être réalisée par la SELI qui a assisté le Parc sur cette opération jusque-là. Cette prestation est évaluée à 7000 € HT, elle serait pour partie financée grâce au contrat de Parc 2024 où figure une ligne dédiée à cet équipement.

Il vous est proposé :

- de débattre de ce projet ;
- de prendre une décision concernant le scénario à retenir ou de confier une mission complémentaire à la SELI permettant de documenter de façon pré-opérationnelle les 2 scénarii ;
- d'autoriser la présidente à mettre en œuvre les décisions du Bureau syndical.



Le territoire, notre ambition.

Le projet de programmation est le fruit d'un processus de concertation et de dialogue qui s'est déroulé au sein du territoire. Ce processus a permis de définir les orientations stratégiques et de développer des projets et actions.

Les premières réunions ont permis de définir les orientations stratégiques et de développer des projets et actions.

Les premières réunions ont permis de définir les orientations stratégiques et de développer des projets et actions.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

ATELIER DES TRANSITIONS

ETUDE DE PRE-PROGRAMMATION

Mai 2024

Lors de cette analyse, nous avons identifié les caractéristiques du site et du contexte, ainsi que les enjeux et les défis. Cette analyse a permis de définir les orientations stratégiques et de développer des projets et actions.

Les premières réunions ont permis de définir les orientations stratégiques et de développer des projets et actions.

Les premières réunions ont permis de définir les orientations stratégiques et de développer des projets et actions.

Par conséquent, nous avons défini les orientations stratégiques et les actions à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs.

Phase 1 : Phase de diagnostic

Analyse du programme du maître d'ouvrage

La SELI prendra connaissance du projet de programme établi par le maître d'ouvrage pour effectuer une première analyse du document.

Au regard de ces éléments, la SELI prendra contact avec les partenaires (hors membres du syndicat mixte) susceptibles de financer l'opération.

Lors d'une réunion intermédiaire (en visioconférence), le maître d'ouvrage pourra rappeler la genèse de l'opération et développer ses enjeux et objectifs.

Cette première rencontre permettra d'aborder et de fixer les points suivants :

- Remarques techniques et fonctionnelles sur le programme ;
- 1^{er} recensement des financements mobilisables.

Visite des sites

L'objectif de cet élément de mission est d'identifier les enjeux de cette opération afin de positionner l'équipement dans son environnement futur.

2 sites seront visités (Mas Nadaud à Pageas et un Hangar susceptible d'accueillir l'opération).

Lors de cette analyse, seront identifiées les caractéristiques du site et du contexte urbain immédiat du bâtiment (l'accessibilité à l'équipement depuis son environnement proche : desserte par le réseau urbain, parking, cheminements et accès ainsi que la praticabilité par les différents types de flux).

Parallèlement à l'analyse urbaine, notre équipe effectuera un diagnostic technique et patrimonial du bâtiment. Ce diagnostic s'effectuera par une visite du bâtiment ainsi que par l'étude des documents remis en début de mission (études, photos, plans, coupes, diagnostics précédemment réalisés, rapports de commissions, ...). Il portera sur :

- L'architecture du bâtiment, le bilan des surfaces et des volumes construits, ses points durs structurels mais aussi patrimoniaux,
- L'analyse de la capacité du bâtiment à pouvoir accueillir et s'adapter aux nouvelles fonctions auxquelles il sera voué mais aussi à permettre sa meilleure accessibilité (tous handicaps),
- L'examen visuel structurel du bâtiment et l'identification d'éventuels désordres pouvant donner lieu au lancement d'études et sondages spécifiques, la reconnaissance des points durs et les marges de flexibilité.

Parallèlement aux études de la SELI, un prestataire retenu par le maître d'ouvrage numérisera les plans du site du mas Nadaud fournis par le syndicat mixte.

Phase 2 : Définition des scenarii

Elaboration des scenarii

Pour les deux sites, la SELI consignera :

- La présentation du diagnostic multi thèmes effectué sur le hangar et le bâtiment du Mas Nadaud ;
- Les diagnostics ou études complémentaires que la maîtrise d'ouvrage devra envisager d'engager.

Ce travail de synthèse prendra la forme d'un rapport composé d'un état des lieux portant sur les aspects fonctionnels, environnementaux et techniques des sites et des bâtiments. Il sera illustré de schémas, photographies, plans zoning.

Si possible, en fonction des précisions apportées par le maître d'ouvrage sur les occupations futures, la SELI cherchera à bien cerner les activités envisagées dans leur pratique actuelle afin d'identifier leurs éventuelles difficultés et ainsi proposer le contour d'améliorations que pourrait apporter le futur équipement (fonctionnement des lieux, les flux, les différents espaces, les équipements techniques...).

Sur la base des attentes exprimées et difficultés aujourd'hui rencontrées dans le cadre de l'organisation des activités qui pourraient se dérouler à l'avenir dans le futur équipement, une formalisation pourra se décliner sous forme :

- De schémas généraux d'organisation des activités (schémas de fonctionnement général) déclinant plusieurs options
- De tableaux des besoins en surfaces utiles selon les options proposées et par type d'activité et entités fonctionnelles connexes.

En conclusion, seront comparées les différentes options proposées en dégagant leurs forces et faiblesses.

Une approche financière sera également réalisée (coût des travaux au ratio, budget global consolidé avec les frais déjà engagés par le syndicat)

Restitution intermédiaire

Ce document premier rapport de synthèse sera présenté à la maîtrise d'ouvrage lors d'une réunion pour recueillir ses principales remarques.

Les faisabilités seront engagées sur la base des scenarii retenus pour chacun deux sites (1 scénario par site).

Phase 3 : Pré-programme

Rédaction du pré-programme

La composante fonctionnelle sera déclinée selon un approfondissement du scénario de réhabilitation choisi pour chacun des sites.

Sur la base des remarques et observations exprimées par le comité technique, le scénario retenu sera éventuellement réajusté et approfondi ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle et le planning associé.

Le pré-programme fourni présentera :

- Les enjeux et objectifs associés à l'opération,
- Les caractéristiques du futur équipement (vocation, utilisateurs, usagers, activités, ...) et son concept,
- La composition fonctionnelle (présentation des unités fonctionnelles, de leurs caractéristiques propres et leurs modalités d'articulation, illustrée de schémas de fonctionnement et de tableaux précisant les surfaces théoriques),
- Les arguments qui ont prévalu au choix du scénario présenté,
- Le calendrier prévisionnel de l'opération et les éventuels phasages à envisager,
- La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux.

Faisabilité

Sur la base des pistes dégagées lors de l'étape précédente et des remarques exposées par le comité technique, notre équipe travaillera à l'élaboration des scénarii de rénovation (1 par site). La faisabilité sera composée :

- D'une présentation du fonctionnement de l'équipement dans son environnement urbain (flux, espaces extérieurs, cheminements, ...),
- La liste des activités envisagées dans l'équipement associée à des tableaux de surfaces comparant les surfaces programmées avec les surfaces affectées dans le scénario,
- Le fonctionnement général illustré par des plans masse d'organisation spatiale générale,
- Les principes de redéploiement des activités dans le bâtiment existant représentés par des plans schématiques sous forme de zoning identifiant également les accès et flux dans le bâtiment et ses abords,
- Un descriptif des travaux permettant la refonte du lieu
- Une synthèse faisant ressortir les principales caractéristiques, forces et faiblesses de la faisabilité.

Sur la base des éléments définis précédemment et pour chaque scénario, la SELI chiffrera les travaux à envisager et en définira les priorités (avec mise à jour du bilan global).

Sur la base de l'hypothèse envisagée de réhabilitation sera établi un planning global d'opération identifiant les délais.

Restitution rendu définitif

Le comité du pilotage se réunira à nouveau à l'occasion de la présentation du programme. Lors de cette séance, le comité de pilotage devra rendre ses arbitrages avant la constitution du dossier de consultation des concepteurs permettant l'engagement des études de conception et travaux.

PLANNING

La durée de la mission est estimée à 9 semaines.

PROPOSITION FINANCIERE

Le montant global de l'étude s'élève à 4 892.50 € HT soit 5 871.00 € TTC.

Pour la SELI,

Laurence NOYER

Directrice Générale

		Directeur Opérationnel	Responsable d'opérations	Responsable d'opérations travaux	Total Temps passé (en jours)	(Euros HT)
Phase 1 - Diagnostic						
Analyse du programme du maître d'ouvrage	Analyse critique du projet de programme du maître d'ouvrage - Evaluation des fonds mobilisables	0,15	0,50	0,15	0,80	580,00 €
Réunion Intermédiaire (visioconférence)	1ers échanges sur le programme, les attentes du maître d'ouvrage, les financements mobilisables	0,25	0,25	0,25	0,75	587,50 €
Visite des sites (présentiel)	Site de pages+ hangar (lieu à définir)	0,00	0,50	0,50	1,00	775,00 €
Numerisation des plans (site de Pages)	Prestation externalisée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €
Phase 2 - Définition des scénarii						
Elaboration des scénarii	Elaboration de scénarii fonctionnels, bibliothèque de prix (...) - confirmation des aides mobilisables	0,15	0,75	0,25	1,15	812,50 €
Restitution Intermédiaire (visioconférence)	Présentation des scénarii fonctionnels, des bilans réactualisés et de financements mobilisables	0,25	0,25	0,00	0,50	412,50 €
Phase 3 - Pré-programme						
Réalisation des plans (faisabilité)	Mise en œuvre sur la base du scénario retenu sur le site de Pages (prestation externalisée)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 €
Rédaction du pré-programme	Eléments de programmation validés, tableau des surfaces, scénario fonctionnel, faisabilité complète, bilan d'investissement actualisé, financements mobilisables (échange intermédiaire avec le maître d'ouvrage en cours d'élaboration du document), calendriers opérationnels	0,15	1,00	0,00	1,15	800,00 €
Restitution rendu définitif (présentiel)	Présentation du pré-programme en COPIL + mise à jour du documents (livrable définitif)	0,50	0,50	0,00	1,00	925,00 €
TOTAL :		1,45	3,75	1,15	6,35	4 892,50 €

Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Mot@mot pour la participation au média numérique BIEN EN PÉRIGORD

Axe III : Favoriser la valorisation des ressources locales du Périgord-Limousin, dans une perspective de développement durable

Axe V : Dynamiser l'identité et les liens sociaux du Périgord-Limousin

Orientation 15 : Partager le projet de territoire avec les publics locaux

Rapporteur : Julien MARIÉ

Le Parc adhère à l'association Mot@mot depuis 2021 afin de bénéficier d'articles et reportages diffusés sur la plateforme numérique « Bien en Périgord » 100% gratuite. La convention est renouvelée chaque année.

L'objectif du média Bien en Périgord est de proposer une approche du bien vivre en Périgord, dans un rubricage déclinant production et consommation locales, environnement et ressources naturelles mais aussi bien-être personnel et au travail, économie, tourisme et loisirs...

A ce jour, le média a fidélisé plus de 6 000 lecteurs réguliers et est en constante évolution. (voir doc Statistiques)

En 2023, le partenariat a donné lieu à la réalisation d'une dizaine de reportages (voir liste reportages)

Le modèle économique s'appuie sur la participation financière des partenaires et la diffusion à leurs fichiers « clients / adhérents », sans intégration de publicité.

L'adhésion à l'association et le soutien à ce projet permet au Parc d'accroître sa visibilité auprès du public, de partager le projet de territoire avec les publics locaux et de valoriser l'ensemble des thématiques portées par le Parc. C'est pourquoi il est proposé de poursuivre ce partenariat en réduisant toutefois le montant de la participation puisque l'idée est aussi que l'association trouve d'autres partenaires.

Afin de poursuivre ce partenariat, pour une durée d'un an, une convention bipartite a été établie, impliquant une contribution financière de 2 500 €. Des publi-reportages seront commandés en complément pour traiter de thématiques particulières.

Il vous est proposé :

- d'approuver les statuts de l'association Mot@mot ;
- d'autoriser le Parc à adhérer à l'association Mot@mot ;
- de prendre connaissance et de valider le conventionnement proposé entre l'association Mot@mot et le Parc ;
- d'autoriser la présidente à signer la convention, ainsi que tout document en lien avec ce dossier et à engager les sommes prévues.

STATISTIQUES BIEN en Périgord

Évolution des abonnés : en hausse 5 128 abonnés en hausse totale de 49% par rapport à l'année 2022.

Évolution par support :

- SITE ↑ 18 %
- FACEBOOK ↑ 13%
- LINKEDIN ↑ 41%
- INSTAGRAM ↑ 74%
- YOU TUBE ↑ 20%

SITE BIEN en Périgord

- Visites : ↑ 5.3%
- Durée moyenne : 3 mn
- Actions par visite : ↑ 26.3%
- Nombre de pages vues par visite : ↑ 43.2%

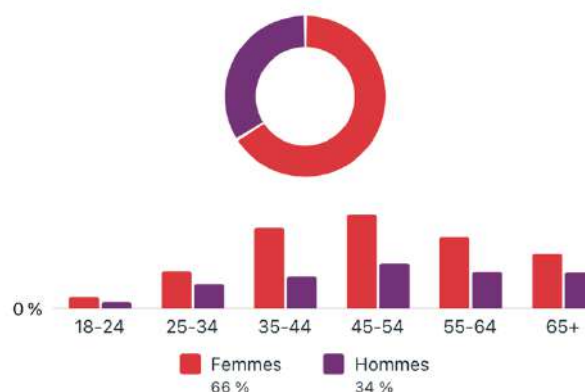
66% des abonnés du site sont en France dont 28% en Nouvelle-Aquitaine

FACEBOOK

- 35 055 vues en moyenne couverture (↑ 4,5)
- 5 642 interactions (↑ 2,6)
- 4 699 visites de la page (↑ 75,1)

99,1 % des abonnés sont en France
dont 32% en Dordogne

Âge et genre ①

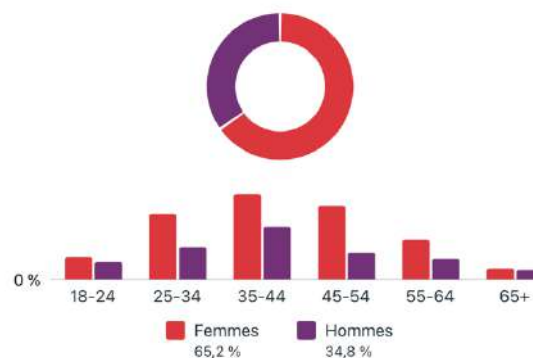


INSTAGRAM (déployé davantage depuis l'arrivée de Lise et de Maëlle nos deux services civiques dont l'une des missions est de développer les réseaux sociaux et plus particulièrement Instagram)

- 2 389 couvertures (↑ 29,7)
- 1 163 interactions (↑ 100)
- 884 visites de la page (↑46,8)

95,5% des abonnés sont en France
dont 34,2% sont en Dordogne

Âge et genre ①



LINKEDIN

- Entre 6 210 et 16 300 impressions
- 86 066 impressions uniques
- 4 601 clics
- 4 089 réactions
- 6,28 taux d'engagement en moyenne
- 1 425 vues de la page en moyenne

27,3% des abonnés sont en France

YOU TUBE

- 286 impressions en moyenne
- 35,0% moyen de vidéo regardé
- Durée moyenne d'une vue 0,40s

Reportages PNRPL 2023

APPEL À PROJET : une future résidence de créateurs de métiers d'art dans le Parc naturel Périgord Limousin. <https://www.bien-en-perigord.fr/appele-a-projet-une-future-residence-de-createurs-de-metiers-dart-dans-le-parc-naturel-perigord-limousin/>

Lauréats du premier concours Sylvotrophée du Parc Naturel Régional Périgord Limousin. <https://www.bien-en-perigord.fr/laureats-du-premier-concours-sylvotrophee-du-parc-naturel-regional-perigord-limousin/>

Le Parc Naturel Régional Périgord Limousin recherche des participants et un lieu pour la cabane à Plume. <https://www.bien-en-perigord.fr/le-parc-naturel-regional-perigord-limousin-a-la-recherche-de-participants-et-dun-lieu-pour-la-cabane-a-plume>

Derrière la nature, tout un parc. <https://www.bien-en-perigord.fr/derriere-la-nature-tout-un-parc/>

Marmites norvégiennes pour cuisines limousines. <https://www.bien-en-perigord.fr/des-marmites-norvegiennes-dans-les-cuisines-limousines/>

Au travers du tourisme, valoriser la culture occitane. Épisode 1 <https://www.bien-en-perigord.fr/au-travers-du-tourisme-valoriser-la-culture-occitane-episode-1/>

Au travers du tourisme, valoriser la culture occitane. L'école de Savignac a mené l'enquête Épisode 2. <https://www.bien-en-perigord.fr/au-travers-du-tourisme-valoriser-la-culture-occitane-lecole-de-savignac-a-mene-lenquete-episode-1/>

Quand la nuit bruit de vie. <https://www.bien-en-perigord.fr/quand-la-nuit-bruit-de-vie/>

Au pas des moutons d'Argentine. <https://www.bien-en-perigord.fr/au-pas-des-moutons-dargentine/>

Le groupement forestier citoyen Lu Picatau, pour une gestion collective des forêts. <https://www.bien-en-perigord.fr/le-groupement-forestier-citoyen-lu-picatau-pour-une-gestion-collective-des-forets/>

Nous avons eu la chance de voir le spectacle La Cabane à Plume. <https://www.bien-en-perigord.fr/nous-avons-eu-la-chance-de-voir-le-spectacle-la-cabane-a-plume/>

BIEN en Périgord, une communauté en pleine croissance. <https://www.bien-en-perigord.fr/bien-en-perigord-une-communaute-en-pleine-croissance/>

Les cœurs de lait sont dans la prairie. <https://www.bien-en-perigord.fr/les-coeurs-de-lait-sont-dans-la-prairie-2/>



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

D'une part :

L'**association** Motamot, dont le siège est : 6 chemin de Longueville 24750 CHAMPCEVINEL représentée par sa présidente Christine Ribeyreix.

Et d'autre part :

Le **partenaire** contributeur : Parc Naturel Régional Périgord Limousin (PNRPL) – Maison du Parc – La Barde – 24450 La Coquille, représenté par sa présidente Anne-Marie Almoester-Rodrigues

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre d'un partenariat.

En effet, le partenaire souhaite contribuer financièrement au fonctionnement du bimédia **BIEN en Périgord**.

Ce bimédia gratuit et libre d'accès a pour objectif de valoriser les initiatives positives et les solutions souvent alternatives qui aident les Périgourdins à mieux vivre dans leur département grâce à une approche transversale et constructive du bien vivre en Périgord : les circuits courts, l'économie sociale et solidaire, les rendez-vous nature, le bien-être animal, la biodiversité, le développement personnel, la prévention et promotion de la santé, la qualité de vie au travail, le vivre ensemble entre générations, l'inclusion...

Par l'agrégation des différents partenaires et de leurs adhérents/clients, BIEN en Périgord apportera une plus importante visibilité de chacun à l'échelle départementale et au-delà, tout en optimisant leurs moyens d'informer. C'est la force de cette communauté, depuis le démarrage du média, qui le distingue auprès du grand public.

Article 2 – Engagements de l'association Motamot

L'association Motamot s'engage à :

- Relayer sur sa plateforme **BIEN en Périgord** les actions et ateliers mis en place par le **Parc Naturel Régional Périgord Limousin**
- Faire figurer dans l'espace partenaires l'identité visuelle du **Parc Naturel Régional Périgord Limousin** avec un lien vers le site internet.
- Valoriser les actions du **Parc Naturel Régional Périgord Limousin** par des articles ponctuels, des reportages, des posts sur les réseaux sociaux, en établissant en amont un rétroplanning des différentes activités.
- Concéder au partenaire contributeur les droits d'exploitation, de reproduction, d'adaptation, de représentation et de diffusion des reportages et articles qu'elle réalise. Cette concession est consentie à titre non-exclusif pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle, telle que reconnue par les lois présentes ou futures, pour la France et pour le monde entier. Les parties conviennent que la cession de ces droits de propriété intellectuelle ne donnera lieu à aucune rémunération du prestataire en plus du versement des sommes par le partenaire contributeur tel que défini à l'article 3 de la présente convention.

Article 3 – Obligations du partenaire contributeur

- Le **partenaire contributeur Parc Naturel Régional Périgord Limousin** s'engage en contrepartie :
- À verser à l'association Motamot un montant de **2 500 euros** correspondant à sa contribution au bimédia BIEN en Périgord.
- Il favorisera cette collaboration, en mettant à disposition tout support numérique (vidéo, article...) destiné à être relayé sur la plateforme, BIEN en Périgord se réservant le choix éditorial. À ce titre, il adressera les supports qui valorisent ses initiatives afin que celles-ci soient relayées sur la plateforme BIEN en Périgord.
- Il pourra également faire appel aux services de l'association Motamot pour des prestations supplémentaires.

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention conclue entre l'association Motamot et le partenaire contributeur **Parc Naturel Régional Périgord Limousin** est établie pour une durée d'un an.

Article 5 – Modifications

À la demande de l'une ou l'autre partie, des modifications pourront être apportées à la présente convention moyennant accord écrit entre les parties. Ces modifications seront considérées comme étant des modalités complémentaires de la présente convention et en feront partie intégrante.

Article 6 – Confidentialité

- Chacune des parties s'engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l'accord express et écrit de l'autre partie.

Article 7 – Litiges

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention. À défaut, celui-ci sera porté devant le tribunal compétent du lieu de signature de la présente convention.

Fait à

le

en deux exemplaires originaux

Pour l'association Motamot

Pour le partenaire contributeur

Lu et approuvé

Lu et approuvé

La présidente, Christine Ribeyreix

La Présidente, Anne-Marie Almoester-Rodrigues

Partenariat Parc / Institut d'Etudes Occitanes du Limousin Renouvellement convention de partenariat

Axe V : DYNAMISER L'IDENTITÉ ET LES LIENS SOCIAUX

Orientation 13 : Construire à l'échelle du territoire une stratégie collective de développement culturel, en prenant en compte la culture et la langue occitanes

Mesure 43 : Qualifier la culture occitane comme pilier de l'identité du Périgord-Limousin

Rapporteur : Lucien COINDEAU

Dans le cadre de sa charte de territoire, le Parc a inscrit à son projet la culture occitane comme pilier de l'identité du Périgord-Limousin.

Il est appuyé dans son projet par l'Institut d'Etudes Occitanes du Limousin (IEO Limousin), depuis toujours partenaire privilégié dans la mise en œuvre du projet porté par le Parc.

Au regard de la convergence de leurs objectifs, le Parc et l'IEO ont consolidé leur partenariat par conventionnement en 2020, pour renforcer par la complémentarité de leurs actions et moyens d'intervention, une dynamique de projet plus forte sur le territoire Parc.

Ce conventionnement permet aux collectivités territoriales, au secteur associatif et aux socio-professionnels, de bénéficier d'une première expertise (de soutien et de centre de ressources) de l'IEO pour favoriser la prise en compte de la langue et culture occitanes dans leurs projets.

Il facilite également l'accompagnement des techniciens du Parc dans la prise en considération de la culture occitane dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets, toutes thématiques confondues (Nuit, Projet alimentaire territorial...), de manière que les démarches portées par le Parc s'inscrivent durablement dans le territoire.

De plus, par cette coopération consolidée, le Parc et L'IEO mettent en œuvre conjointement de nouveaux projets : Partenariat avec l'Ecole supérieure internationale de Savignac (la culture occitane un argument de différenciation de l'offre touristique) ; projet valorisation de l'itinérance « Grande Boucle du Parc, Vaque veire ! » par la création contemporaine (mêlant métiers d'art et la culture occitane) ...

La convention de partenariat arrivant à terme, il est proposé de renouveler l'engagement mutuel des structures par un nouveau conventionnement pour 3 ans correspondant à l'exercice du contrat de Parc 2023-2026, pour les années 2024, 2025 et 2026.

Il donnera lieu, comme lors du précédent conventionnement, à une contribution annuelle du Parc aux activités de l'IEO Limousin à hauteur de 1000€ et à l'affectation de 2000€/an pour 15 jours d'ingénierie de l'IEO au service de ce projet /an (env. 135€/jour).

Il vous est proposé :

- de valider le renouvellement de la convention de partenariat technique et financier ;
- d'autoriser le Parc à adhérer à l'IEO Limousin ;
- d'autoriser la présidente à signer la convention, ainsi que tout document en lien avec ce dossier.

CONVENTION
PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN
INSTITUT D'ESTUDIS OCCITANS DAU LEMOSIN

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin

Numéro de SIRET : 258 728 534 00052 ; Code APE : 9104Z

Centre administratif - Maison du Parc

La Barde – 24 450 LA COQUILLE

Tél. : 05 53 55 36 00 - Courriel : info@pnrpl.com

Contact Projet : Stéphanie POUPLIER, s.pouplier@pnrpl.com

Site : www.pnr-perigord-limousin.fr

Représenté par Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, en sa qualité de Présidente

Ci-après nommé le Parc,

ET

L'Institut d'Estudis Occitans dau Lemosin

Numéro de SIRET : 422 797 472 00079 ; Code APE : 8499Z

Siège social : Mairie, 1, place de l'Église, 19170 TARNAC

Tél. : 05 55 32 06 44 - Courriel : contact@ieo-lemosin.org

Contact Projet : Jean-François VIGNAUD, jf.vignaud@ieo-lemosin.org

Représenté par David LAJUDIE, en sa qualité de Président

Ci-après nommé l'IEO Limousin,

Vu la décision du bureau syndical du Parc naturel régional Périgord-Limousin en date du **XXXXXXXXXX** autorisant la Présidente Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES à signer,

PRÉAMBULE

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin créé en 1998 par décret ministériel (renouvelé en 2011) regroupe 75 communes de Haute-Vienne et de Dordogne et 6 villes-porte, autour d'un projet concerté de développement axé sur la protection et valorisation de ses patrimoines naturel, culturel et humain. Il a pour vocation de mettre en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

L'une des richesses patrimoniales du Périgord-Limousin est d'être une terre occitane mais de nombreux facteurs ont au fil du temps porté atteinte à la transmission naturelle de la langue et de la culture qui y est attaché.

Aussi, dans le cadre du projet de développement porté par le Parc, au titre de sa nouvelle charte (2011-2026), le Parc a inscrit à son programme le renforcement de son intervention en faveur de la langue occitane et plus généralement de la culture occitane. L'objectif en est de favoriser l'affirmation de l'identité du Périgord-Limousin à travers la transmission de la langue occitane et de la mémoire qu'elle véhicule. Au-delà de l'idée de maintenir et de valoriser ce patrimoine immatériel, l'ambition affichée est de faire de la culture occitane un pilier du projet de développement¹.

Au sein du projet Parc, cette stratégie tend à placer l'occitan comme un élément transversal de l'action globale du Parc. Ce dernier cherche également à impulser une mobilisation collective de ce patrimoine où chacun (associatif, collectivité...) à un rôle à jouer.

Créé en 1977, l'Institut d'Études Occitanes du Limousin, association régionale loi 1901, s'est fixé pour buts la défense, la promotion et la diffusion de la langue et de la culture occitanes limousines,

En-dehors de tout passéisme ou provincialisme, dans le respect et la tolérance des autres cultures.

L'IEO Limousin s'est rapidement imposé comme la structure professionnelle de référence en matière de langue et de la culture occitanes sur le territoire du Limousin. Intervenant dans l'ensemble de l'ex-Limousin, l'est du département de la Charente (Charente occitane) et le nord de la Dordogne, l'IEO Limousin œuvre principalement dans quatre domaines d'intervention : les actions éducatives et pédagogiques, la diffusion culturelle, la sauvegarde patrimoniale et linguistique ainsi que la socialisation de la langue.

¹ Cadre d'intervention : Axe V : Renforcer l'identité et les liens sociaux en Périgord-Limousin

Orientation 13 : Construire à l'échelle du territoire une stratégie collective de développement culturel, en prenant en compte la culture et la langue occitane
Mesure 43. Qualifier la culture occitane comme pilier de l'identité du Périgord-Limousin

L'ensemble de ces missions conduites depuis de nombreuses années ont permis d'accumuler expériences, contacts et partenariats mais aussi documents de collectes mis à disposition des publics et des chercheurs, ce qui fait aujourd'hui de l'IEO Limousin un Centre de ressources spécialisé autour de la langue et de la culture occitane auprès des acteurs de territoire du nord de la Nouvelle-Aquitaine ainsi que deux Parcs naturels régionaux Millevaches en Limousin et Périgord-Limousin.

Les partenaires publics que sont la DRAC et la Région Nouvelle-Aquitaine ont conventionné en 2019 avec l'Institut d'Etudes occitanes du Limousin en qualité d'opérateur régional privilégié pour ce qui relève en particulier de la culture en langue occitane sur le territoire du Limousin, en articulation avec les politiques, les dispositifs et les structures existants sur le territoire concerné.

L'IEO Limousin est donc un pôle structurant en matière de culture occitane et, est depuis de nombreuses années, le partenaire privilégié du Parc dans la mise en œuvre du projet de territoire.

Au regard de la convergence des objectifs des deux structures en matière de culture occitane, le Parc et l'IEO Limousin ont la volonté d'établir ce partenariat sous conventionnement avec pour objectif de donner une meilleure visibilité de leur action conjointe et de favoriser l'émergence (par la complémentarité de leurs compétences et moyens d'intervention) une dynamique de projet plus forte sur le territoire d'influence du Parc naturel régional Périgord-Limousin en renforçant leurs actions communes.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur la définition des modalités de partenariat entre le Parc et l'IEO Limousin. Il s'agit d'une convention-cadre, qui pourra être complétée, au besoin, d'une ou plusieurs convention(s) particulière(s), précisant les modalités de coopération, en fonction des projets.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS DU PARTENARIAT

L'objectif général est de mettre en synergie les compétences respectives de chaque partenaire et d'agir ensemble pour susciter, encourager, dynamiser et en règle générale développer des actions en faveur de l'occitan et de sa prise en compte sur le territoire du Parc, que cela soit par le Parc ou par les acteurs du territoire d'influence du Parc (collectivités, associations, initiatives privées, ...).

Le Parc et l'IEO partagent notamment une vision commune du rôle de la langue et de la culture dans le développement du territoire. Ils s'accordent sur le fait que culture et la langue occitanes sont de nature à apporter des réponses concrètes à des défis contemporains, sociaux, environnementaux, culturels et économiques et ainsi à développer durablement le territoire du Parc.

ARTICLE 3 - NATURE DU PARTENARIAT

Pour ce faire, le Parc et l'IEO Limousin entendent développer, à travers cette coopération, des actions communes concourant à leur objectif partagé.

A ce titre, les parties signataires souhaitent :

- donner une meilleure visibilité du partenariat engagé depuis des années par les signataires,
- collaborer à la définition et la mise en œuvre des stratégies et programmes d'actions du Parc sur le territoire. ,
- renforcer sur le territoire du Parc la réalisation d'opérations en faveur de l'occitan et/ou d'un développement durable du territoire (par la prise en compte de la culture) en favorisant la mutualisation de leurs moyens, outils et compétences respectives,
- mieux s'informer mutuellement des initiatives en faveur de la culture et les projets ayant lieu sur le territoire d'influence du Parc, donnant lieu à intervention du Parc et/ou de l'IEO Limousin.
- partager la connaissance des initiatives existantes même si elles ne donnent pas lieu à intervention du Parc et/ou de l'IEO Limousin en vue de mieux qualifier le territoire et son appétence pour l'occitan.
- favoriser la réalisation d'actions communes pour accroître la portée de leurs opérations sur le territoire.
- dans le souhait d'actions de partenariat abouties, ces collaborations se font, autant que faire se peut, en amont, lors de l'élaboration et de l'écriture des projets, stratégies et documents envisagés en communs.

Les opérations peuvent porter sur la connaissance, la formation à la culture occitane et à la compréhension du territoire, la transmission et la valorisation de la culture occitane, la mobilisation de financement, la formulation de réponses conjointes à des appels à projet, la communication, l'appui et les conseils à la programmation culturelle, la création d'événementiels...

Il est entendu entre les signataires que, dans le cadre de cette collaboration, l'IEO Limousin fasse bénéficier de ses compétences linguistiques, techniques et culturelles au Parc et aux acteurs de territoire sollicitant le Parc et, que le Parc porte et développe une politique au redéploiement de l'occitan sur son territoire en mobilisant notamment partenaires, financements et acteurs de territoire.

Le binôme partenarial formé par le Parc et l'IEO Limousin interviendra notamment, pour :

- accompagner la définition d'une stratégie du Parc pour le redéploiement de la culture occitane en Périgord-Limousin et faciliter la mise en œuvre du projet du Parc en faveur de la langue et de la culture occitanes,
- apporter une première expertise, de soutien et de centre de ressources, aux techniciens du Parc dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets, toutes thématiques confondues, de manière à ce que les démarches portées par le Parc s'inscrivent durablement dans le territoire en prenant en compte la culture occitane,
- faire bénéficier aux collectivités territoriales, aux institutions, au secteur associatif, aux socio-professionnels une première expertise, de soutien et de centre de ressources, de l'IEO de manière à favoriser la prise en compte et le développement de la langue et culture occitanes dans leurs projets. Cette expertise pouvant s'étendre jusqu'au suivi de l'opération (accompagnement des prestataires du porteur de projets),
- mobiliser l'ingénierie de l'IEO Limousin et du Parc afin de faciliter la production d'expérimentations en faveur de l'occitan sur le territoire et leur appropriation.

Cette collaboration autour d'un projet partagé en faveur de l'occitan s'inscrit dans le cadre d'échanges significatifs et réguliers entre les partenaires. Néanmoins, afin de clarifier et sécuriser les relations entre le Parc et l'IEO Limousin, il est convenu entre les signataires que l'expertise apportée par l'IEO Limousin portant sur l'élaboration de projets et d'orientations et leurs suivis techniques ne vaut pas engagement de l'IEO pour la mise en œuvre des projets, au regard de la réglementation relative à la mise en concurrence. De même, ce partenariat n'exclut pas la commande par le Parc de prestations particulières à l'IEO Limousin ou la réponse de l'IEO à une procédure de mise en concurrence (appels d'offres, marchés publics...) portée par le Parc ou un acteur de territoire accompagné dans le cadre de cette convention, conformément au cadre juridique applicable. Également, les parties s'engagent de leur propre chef, dans le respect de leur vision commune de la culture occitane, et demeurent libres dans leurs actions ne relevant pas de cette collaboration.

L'IEO Limousin consent, sur sollicitation du Parc, à consacrer 15 jours de temps de travail et de la disponibilité à cette collaboration (hors temps relevant de prestations). Cette collaboration sera mobilisée au fil des activités du Parc et des besoins des projets se présentant sur le territoire sans que le Parc ni l'IEO Limousin ne puissent en quantifier la teneur et la limite à l'heure de l'établissement de cette convention. Le temps et les moyens consacrés ainsi que les modalités de fonctionnement au service de cette collaboration seront évalués la première année de conventionnement, mensuellement et par projet pour le Parc et l'IEO Limousin, par chacun de collaborateurs et fera l'objet d'un échange lors du premier bilan annuel.

Le Parc et l'IEO Limousin conviennent de développer une culture de la coopération et du partage d'information, centrée essentiellement sur les connaissances stratégiques utiles à l'atteinte de l'objectif de cette collaboration. Ainsi, pour exemple, ils s'informeront des opportunités d'interventions communes pour des projets envisagés sur le territoire du Parc ou dont l'incidence porterait sur le territoire. Il en va également pour les partenariats, politiques, appels à projets, etc. pouvant influencer sur l'objectif de ce partenariat.

La Chargée de l'action culturelle pour le Parc et le référent Périgord-Limousin pour l'IEO Limousin seront les acteurs référents pour faire vivre cette convention et assurer un suivi du partenariat. Ils seront les interlocuteurs privilégiés des partenaires et garantiront une réponse coordonnée et rapide, gage d'un partenariat de confiance et efficient.

ARTICLE 4 – CONTRIBUTION

4-1 Clauses de contribution à l'IEO Limousin

En vue de cette collaboration, le Parc adhère à l'IEO Limousin. Le montant de la contribution annuelle est fixé à 3 000 €/an. Elle est non révisable au cours de la convention (sauf dans le cadre de l'article 7). Cette contribution ne met pas en cause des contributions particulières (au regard de la charge de travail importante qu'impliquerait une expertise confiée). Le Parc en échange de cette contribution est

adhérent de l'IEO Limousin. Pour valoriser le partenariat, L'IEO Limousin et le PNRPL feront état de cette collaboration sur leurs sites et leurs documents de présentation de leurs activités.

4-2 – Modalités de versement

L'adhésion sera versée annuellement par mandat administratif à l'IEO Limousin après signature de la convention, sur présentation d'une facture par l'IEO Limousin.

ARTICLE 5 – ÉVALUATION

L'application de la convention fera l'objet d'un suivi annuel au cours d'une réunion entre le Parc et l'IEO Limousin, qui abordera notamment les points suivants :

- bilan qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre du partenariat sur l'année écoulée pour en évaluer l'incidence sur l'objectif partagé et celle de l'opportunité de poursuivre ou recalibrer le partenariat.
- le cas échéant, la (re)définition de perspectives de développement de leur action conjointe

Une évaluation globale de la convention interviendra au terme du conventionnement et dans le cadre du bilan de la mise en œuvre de la charte du Parc.

ARTICLE 6 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2024. Elle sera ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction pendant trois ans, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties deux mois avant la date anniversaire de sa signature.

ARTICLE 7 – CONDITIONS DE RÉVISION OU D'ANNULATION

7-1 – Modification- avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 2.

7-2 – Dénonciation de la convention

Si pour des raisons indépendantes de la volonté des partenaires, l'IEO Limousin ou le Parc n'était pas en mesure de satisfaire aux engagements visés dans la présente convention au-delà d'une période de quatre mois, l'autre partie pourra la mettre en demeure d'exécuter ses engagements, par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut pour la partie défaillante d'exécuter ses obligations dans les 30 jours suivant la mise en demeure, la convention sera résiliée de plein droit, 30 jours après notification envoyée par la partie la plus diligente à l'autre partie et entraînera automatiquement l'annulation des financements.

Dans les autres cas de figure, et sauf cas de force majeure, toute annulation du fait de l'un ou l'autre partenaire devra intervenir par consentement mutuel des signataires de la convention.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties chercheront un accord amiable. Si elles n'y parviennent pas, elles conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux compétents.

Établie en deux exemplaires,

Fait à La Coquille,

**Pour le Parc naturel régional
Périgord-Limousin
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES
Présidente**

**Pour l'Institut d'Etudis Occitans dau
Lemosin
David LAJUDIE
Président**

Note d'information – Démarche d'adaptation au changement climatique du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Elus référents : Colette LANGLADE et Emmanuel DEXET

Contexte

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a décidé de lancer une étude sur l'adaptation au changement climatique sur son territoire. Suite à la délibération du 5 décembre 2023 pour la création d'un poste dédié à cette mission, Jeanne Leroy a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2024.

Afin d'assurer un lancement solide pour ce projet, un travail de fond est en cours pour :

- S'enrichir des retours d'expériences de territoires qui se sont déjà lancés ;
- S'appuyer sur les actions en cours et les enjeux à venir via des échanges avec l'équipe technique du Parc ;
- Comprendre les dynamiques locales via des échanges avec les Communautés de Communes et autres partenaires sur leurs actions en cours et leurs besoins ;
- Assurer la synergie des enjeux adaptation avec le processus de révision de charte du Parc via l'analyse des éléments de diagnostic et la participation aux groupes de travail ;
- Construire une gouvernance transversale et représentative du territoire, via l'analyse des membres de la commission et des partenaires ;
- Clarifier les ambitions du Parc autour de l'adaptation afin de pouvoir solliciter les financements nécessaires.

Cette première phase de travail est réalisée en interne et est à l'ordre du jour de la commission Transition énergétique et Adaptation au changement climatique qui se réunira le 26 juin prochain à Cussac et qui porte ce projet.

Dans un second temps, un marché sera publié afin de recruter un prestataire pour accompagner le Parc dans la construction de sa politique d'adaptation (compléter le diagnostic existant, définir les enjeux prioritaires, élaborer des trajectoires d'adaptation, et identifier des actions).

Pour le portage politique de ce projet, à ce jour, 19 élus sont membres de la commission Transition énergétique et Adaptation au changement climatique ce qui représente un bon groupe. *La liste des membres actuels de la commission est détaillée en fin de note.*

La transversalité est assurée par la participation des membres à différentes commissions du Parc (selon le nombre d'élus inscrits dans les deux commissions) : Paysage/Urbanisme (10), Forêt/Agriculture (7), Biodiversité (6), Charte/Finances (4), Tourisme/Communication (3), Culture/Education/Implication (2), Milieux aquatiques (2).

Ainsi la thématique Milieux aquatiques, centrale dans le travail d'adaptation au changement climatique, est sous-représentée dans la commission actuelle. **Il serait profitable d'avoir de nouveaux élus volontaires de la commission Milieux Aquatiques pour assurer la transversalité entre ces deux commissions.**

En ce qui concerne la répartition géographique des élus, les communes de la communauté de communes Périgord Limousin sont les plus représentées (7 élus), suivi de Pays de Nexon Monts de Châlus (4 élus), Périgord Nontronnais (4 élus), Ouest Limousin (2 élus), Porte Océane du Limousin (1 élu + la Présidente). Ainsi les communes des Communautés de Communes Dronne et Belle et Pays de St Yrieix ne sont pas représentées. Ceci est particulièrement problématique pour la CdC Dronne et Belle qui représente une surface importante du Parc. **Il serait profitable d'avoir des nouveaux élus volontaires du territoire Dronne et Belle dans la commission pour assurer la représentativité du territoire.**

Le projet étant à son démarrage, il est encore temps de rejoindre la commission pour obtenir un groupe constitué pour le 26 juin à Cussac. Ainsi les membres de la commission pourront monter en compétences ensemble sur l'Adaptation au changement climatique et porter au mieux cette démarche.

La commission Transition énergétique et Adaptation au changement climatique se réunira environ tous les 2 mois sur le format journée (matin en salle pour les points à l'ordre du jour, déjeuner partagé pour faciliter les échanges entre élus, et après-midi en atelier ou sur le terrain pour monter en compétences).

Votre contact au Parc : Jeanne Leroy – j.leroy@pnrpl.com

05 53 55 36 00

Membres de la commission Transition énergétique et Adaptation au changement climatique :

- *ALMOSTER RODRIGUES Anne Marie, présidente du Parc*
- *BEYRAND Marie-Claude, Bussière-Galant*
- *CHALARD Jean-Pierre, Champsac*
- *COTTA Solange, St –Priest-les-Fougères*
- *COURNARIE Pascal, Jumilhac-le-Grand*
- *COUSSY Alain, Champniers-et-Reilhac*
- *DEXET Emmanuel, Bussière-Galant*
- *DUFORT Nadia, Nontron*
- *FISSOT Sébastien, Rilhac-Lastours – vice-président du Parc*
- *GAILLARD Frédéric, Cussac*
- *GARRIGOU-GRANDCHAMP Chantal, Videix*
- *HECKELMANN Isabelle, St-Paul-la-Roche*
- *HOOGERWAARD Rob, Champniers-et-Reilhac*
- *LAFONTAINE Eric, Piégut-Pluviers*
- *LANGLADE Colette, Région Nouvelle-Aquitaine – vice-présidente du Parc*
- *LEGOFF Jean, Nexon*
- *LIU GOUVRIT Isabelle, Jumilhac-le-Grand*
- *LONGIERAS Henri, Jumilhac-le-Grand*
- *MARCETEAU Dominique, Communauté de communes Périgord-Limousin*

Note d'information – Démarche d'élaboration d'une charte énergie renouvelable

Elus référents : Colette LANGLADE et Emmanuel DEXET

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a lancé son travail sur l'élaboration d'une charte ENR sur son territoire.

L'objectif est d'aboutir à un document cadre :

- Comprenant les conditions et les engagements pour le développement local des énergies renouvelables.
- Favorisant la mise en place de projets d'énergies renouvelables tout en préservant l'environnement et en impliquant les acteurs locaux.
- Permettant de formuler les avis Parc relatifs à ce domaine dans le cadre de cet engagement.
- Alimentant la future charte du Parc

Le Parc bénéficie de l'accompagnement de l'association Citoyens en Réseau Energies Renouvelables en Nouvelle-Aquitaine (CIRENA) pour l'élaboration de ce travail ainsi que de l'intervention de « Les Générateurs » pour des sessions de renforcement des compétences sur les enjeux de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Suite à la délibération du 13 février 2024 pour le lancement de ce projet, la première journée de travail a eu lieu le 16 avril 2024 à St-Saud-Lacoussière. La journée s'est articulée autour de plusieurs moments :

- présentation de l'accompagnement, des modalités de travail, du retroplanning
- ateliers de réflexion individuel et collectif : A quoi ressemblerait le territoire en matière d'énergie en 2030 / Quelle priorité donnons-nous à la charte / Quelle thématique doit traiter la charte
- présentation des enjeux énergétique et du panel ENR

23 personnes étaient présentes dont des élus, la Direction départementale des Territoires de la Dordogne (DDT 24), des chargées de mission PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) et des techniciens du Parc.

Une autre journée a eu lieu le 14 mai à Châlus autour des attendus de cette charte et le rôle des collectivités.

Pour le portage politique de ce projet, à ce jour, sont associés les membres de la commission Transition énergétique et Adaptation au changement climatique ainsi que les élus ayant manifestés leur envie d'intégrer le groupe de travail. *La liste des membres actuels est détaillée en fin de note.*

Le projet étant à son démarrage, il est encore temps de rejoindre le projet pour les volontaires.

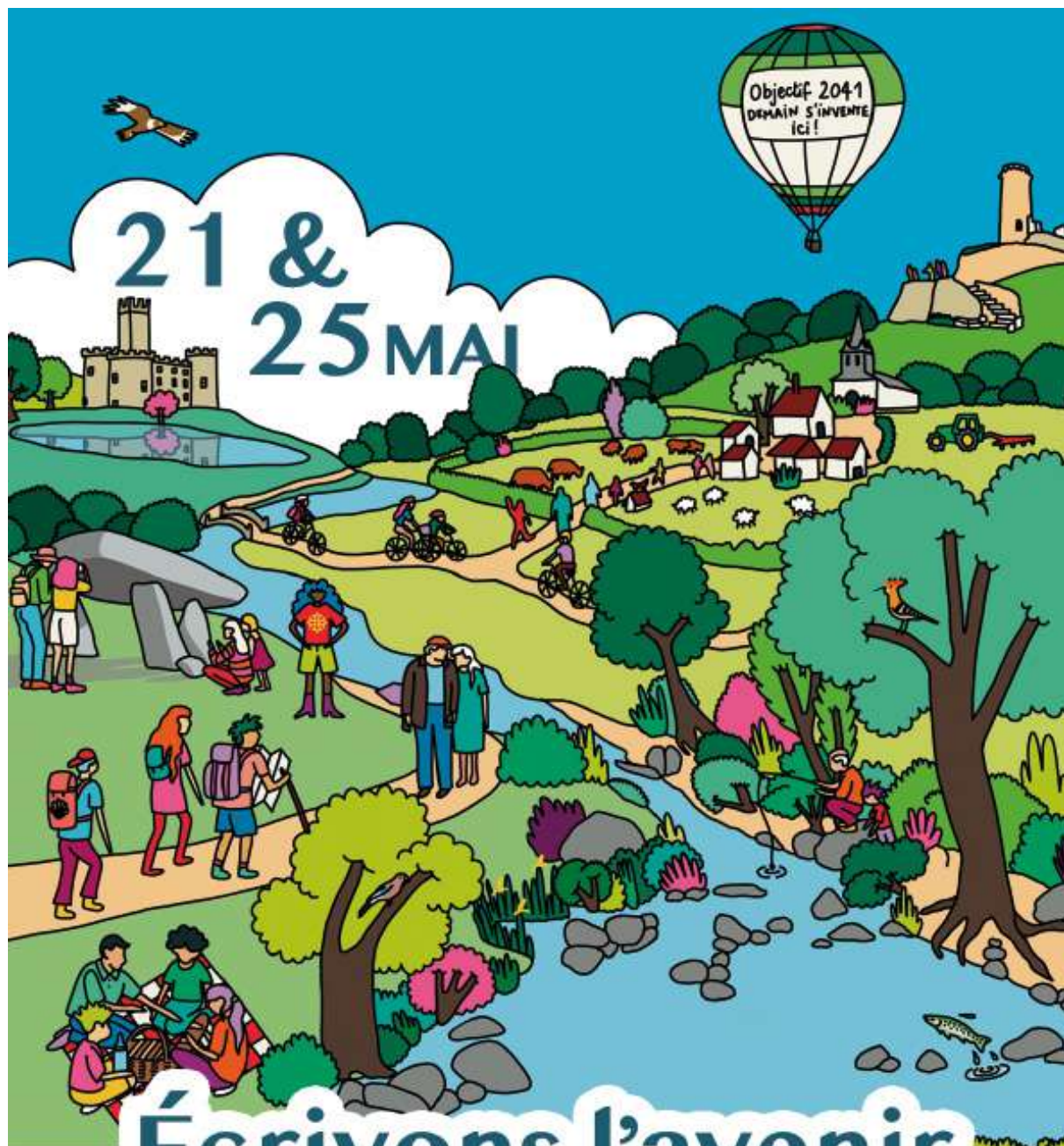
Votre contact au Parc : Audrey Bonicel – a.bonicel@pnrpl.com

05 53 55 36 00

Membres sollicités dans le cadre de l'élaboration de la charte ENR :

- *ALMOSTER RODRIGUES Anne-Marie, présidente du Parc*
- *BEYRAND Marie-Claude, Bussière-Galant*
- *BOURDEAU Pascal, CD Dordogne – vice-président du Parc*
- *CHALARD Jean-Pierre, Champsac*
- *COTTA Solange, St Priest-les-Fougères*
- *COURNARIE Pascal, Jumilhac-le-Grand*
- *COUSSY Alain, Champniers-et-Reilhac*
- *DARTOUT Marie-Jeanne, St-Jory-de-Chalais*
- *DEXET Emmanuel, Bussière-Galant*
- *DUFORT Nadia, Nontron*
- *FISSOT Sébastien, Rilhac-Lastours - vice-président du Parc*
- *FRANCOIS Philippe, CC Périgord-Limousin - vice-président du Parc*
- *GAILLARD Frédéric, Cussac*
- *GARRIGOU-GRANDCHAMP Chantal, Videix*
- *HECKELMANN Isabelle, St-Paul-la-Roche*
- *HOOGERWAARD Rob, Champniers-et-Reilhac*
- *JARRY Bernard, Chalais*
- *LAFONTAINE Eric, Piégut-Pluviers*
- *LANGLADE Colette, Région Nouvelle-Aquitaine - vice-présidente du Parc*
- *LACROIX Paulette, St-Saud-Lacoussière*
- *LEGOFF Jean, Nexon*
- *LIU GOUVRIT Isabelle, Jumilhac-le-Grand*
- *LONGIERAS Henri, Jumilhac-le-Grand*
- *MARCETEAU Dominique, Communauté de communes Périgord-Limousin*
- *MECHINEAU Pascal, Communauté de communes Périgord nontronnais –
1er vice-président du Parc*
- *MOULY Gaetan, Bussière-Galant*
- *MILLET-LACOMBE Pierre, Ladignac-le-Long*
- *SEEGERS Henri, Miallet*
- *SEYER Stephane, Maisonnais-sur-Tardoire*

- *Binôme élu/technicien des communautés de communes du territoire*
- *DDT 24*
- *DDT 87*



21 & 25 MAI

Objectif 2041
DEMAIN S'INVENTE
Ici!

Écrivons l'avenir du Périgord-Limousin !

Pageas • Champagnac-la-Rivière • Milhac-de-Nontron • Chalals

Habitant(e)s et associations locales, venez échanger
sur vos souhaits et attentes pour le Périgord-Limousin d'ici 2041.

Plus d'infos : www.pnr-perigord-limousin.fr/actualites/ecrivons-lavenir-du-perigord-limousin



Découvrir, Ressentir, Partager